



Mairie du 14^e arrondissement

Le mardi 30 mai 2023, à 19 h, sous la présidence de Madame Carine PETIT, Maire du 14^e arrondissement, les membres du Conseil du 14^e arrondissement de Paris se sont réunis à la Mairie en salle des mariages sur convocation adressée à chacun des conseillers ainsi que l'ordre du jour par voie dématérialisée (O.D.S), le 24 mai 2023.

Publication des convocations et de l'ordre du jour ont été faites à la même date sur le panneau de la Mairie du 14^e arrondissement prévu à cet effet.

Secrétaire de séance : Monsieur Amine BOUABBAS

Membres présents :

M. Didier ANTONELLI, Mme Agnès BERTRAND, M. Amine BOUABBAS, Mme Julie CABOT, Mme Catherine CHEVALIER, M. Elliot DE FARAMOND, M. Guillaume DURAND, Mme Anissa GHAI, M. Zoubir GHANEM, M. Valentin GUENANEN, M. Thierry LE DEZ, M. Florentin LETISSIER, Mme Sinda MATMATI, Mme Hélène MERMBERG, Mme Sidonie PARISOT, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Pierre RABADAN, Mme Mélody TONOLLI.

Excusés ayant donné pouvoir pour les votes :

Mme Célia BLAUDEL
M. Jérôme MARCHAND
M. Hermano SANCHES RUIVO
M. Cédric VILLANI.

Dont les mandataires sont respectivement :

M. Thierry LE DEZ
Mme Hélène MERMBERG
Mme Sidonie PARISOT
Mme Carine PETIT.

Excusés n'ayant pas donné pouvoir :

M. Jean-François ALEXANDRE
M. Éric AZIÈRE
M. Amine BOUABBAS - jusqu'au vœu V14 2023 06
Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE
Mme Stéphanie CLAUX
M. Maxime COCHARD
Mme Marie-Louise DUHALDE
M. Patrick VIRY

Mme PETIT ouvre la séance à 19 h 10.

M^{me} PETIT

Je vous propose, comme le quorum est atteint, de commencer l'examen de nos délibérations.

L'opposition municipale du groupe 100 % 14^e, présidée par Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, nous a fait connaître son absence pour ce Conseil d'arrondissement. C'est pour cela que nous avons pris le soin de bien vérifier que le quorum était atteint et validé avec les élus de la majorité municipale.

Cela implique donc l'application du règlement intérieur de notre Conseil, puisque nous avons retiré l'ensemble des inscriptions sur les délibérations. Seules quelques délibérations seront présentées, mais je les listerai et je présenterai l'objet des délibérations et quelques détails et nous pourrions procéder ensuite au vote groupé de ces délibérations par délégation.

– **14 2023 05 : Adoption du procès-verbal des délibérations de la séance du Conseil d'Arrondissement du 6 mars 2023**

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

M^{me} PETIT

Je vous propose d'adopter le procès-verbal des délibérations du 6 mars. Y a-t-il des demandes de corrections ?

Il n'y a pas de demandes.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/52

– **14 2023 05 : Adoption du procès-verbal des délibérations de la séance du Conseil d'Arrondissement du 6 mars 2023**

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Article unique : Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Conseillers présents :	23
Voix exprimées :	18 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	23
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– **14 2023 08 : Avis sur le compte de gestion 2022 de l'État spécial d'arrondissement**
– **14 2023 09 : Approbation du compte administratif 2022 de l'État spécial du 14^e arrondissement**

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

M^{me} PETIT

Je présente deux délibérations budgétaires. Il y aura un même rapport de présentation, mais deux votes bien différents.

Comme chaque année dans la perspective du vote du compte administratif du budget de la Ville de Paris, chaque conseil d'arrondissement est amené à établir et à approuver le compte administratif de l'année budgétaire 2022.

Cette année, pour bien établir le parallélisme des formes par rapport au Conseil de Paris, nous avons deux délibérations identiques : le compte de gestion 2022 de l'État spécial du 14^e arrondissement et une deuxième délibération qui est le compte administratif 2022.

La petite nuance et subtilité est que le compte de gestion est établi par le comptable et il faut que les montants indiqués soient rigoureusement les mêmes. Sur le compte administratif, c'est la magie des finances publiques, de l'ordonnateur et du comptable avec ce regard croisé pour bien valider l'ensemble des comptes publics.

Comme chaque année également, je ne participerai pas au vote du compte administratif. Je me retirerai, étant ordonnateur et non pas comptable des dépenses de l'État spécial du 14^e comme maire d'arrondissement. Je laisserai la présidence de la séance pour ce vote à Agnès BERTRAND.

Le compte de gestion avec les écritures qui ont été enregistrées par le comptable présente un résultat de clôture pour l'exercice 2021 qui s'élève à 2 037 239,89 €.

Les dotations qui ont été perçues au titre de l'exercice budgétaire 2022 s'élèvent à 9 969 379 € et les dépenses qui ont été exécutées sur l'exercice budgétaire 2022 pour l'État spécial du 14^e arrondissement s'élèvent, et ont été établies et enregistrées par le comptable, à hauteur de 10 069 194,39 €.

Le résultat de clôture de l'exercice s'élève donc à 1 937 424 €.

Pour compléter ce rapport sur le vote du compte administratif, je donne d'abord deux petits éléments d'analyse et de lecture de l'engagement budgétaire de cet État spécial 2022 du 14^e arrondissement.

C'est important de le souligner puisque le taux global de mandatement, qui est le rapport entre les montants des crédits ouverts, c'est-à-dire du BP tel qu'il a été voté avec le budget supplémentaire, aux factures engagées et payées, s'est établi pour l'année 2022 à plus de 83 %, presque 84 %. Pour comparaison, en 2021, ce pourcentage s'élevait à 79 %, ce qui montre d'abord une bonne analyse des besoins et une meilleure consommation des crédits avec les objectifs qui sont les nôtres. Il était important de le souligner.

Le taux global d'engagement s'élève pour 2022 à 93,09 %. Pour 2020, il s'élevait à 90,78 %, donc vous voyez qu'il y a une bonne adéquation entre les prévisions budgétaires établies au moment du BP et réévaluées au moment du budget supplémentaire sur l'année et l'ensemble des services publics de proximité et des équipements de proximité.

Dans le détail, les crédits ouverts s'élèvent bien à 12 618 000 € et l'on a donc un taux de dépenses mandatées qui s'élève à 10 069 194 €. Cela comprend ce que l'on présente chaque année sur la dotation d'animation locale, la dotation globale pour le fonctionnement et la dotation d'investissement.

Dans ce compte administratif, les crédits à reporter pour le solde d'exécution de l'État spécial d'arrondissement s'élèvent donc à 1 937 424 €, dont 417 161 € au titre de la DAL, un peu plus d'un million au titre de la DGL et 496 000 € au titre de la dotation d'investissement. Ces soldes ont été reportés de plein droit au titre du budget supplémentaire de l'année 2022.

Je crois que je vous ai dit l'essentiel sur ce budget. L'ensemble des éléments par direction et par équipement de proximité ont été transmis avec le détail selon que l'on parle des équipements culturels, des équipements scolaires, des bâtiments de la mairie d'arrondissement, des jardins et des jardinières de proximité gérés par la Direction des espaces verts, de la Direction de la petite enfance, de la DJS, de la Direction de la solidarité et également de la Direction de la voirie et de la DAE.

Je vais passer au vote sur l'examen du compte de gestion et ensuite, je laisserai la présidence de la séance à Agnès Bertrand.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/53

- 14 2023 08 : Avis sur le compte de gestion 2022 de l'État spécial d'arrondissement

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.
Conseillers présents : 23
Voix exprimées : 18 (dont 5 procurations)
Avis favorable : 23
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

Mme PETIT quitte la Salle du Conseil. Mme BERTRAND prend la présidence de séance.

M^{me} BERTRAND

Concernant la délibération 09 sur l'approbation du compte administratif dont la Maire nous a bien expliqué que les montants présentés étaient effectivement identiques entre le compte de gestion et le compte administratif, je vous demande donc de voter sur cette délibération.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/54

- 14 2023 09 : Approbation du compte administratif 2022 de l'État spécial du 14^e arrondissement

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.
Conseillers présents : 23
Voix exprimées : 18 (dont 5 procurations)
Avis favorable : 23
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

Mme PETIT reprend la présidence de séance.

- 2023 DU 33 : PLU - Révision - Approbation du bilan de la concertation et arrêt du projet

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

M^{me} PETIT

Je vous propose que l'on passe à l'examen du point suivant qui est un point très important puisque chaque conseil d'arrondissement est amené, avant le Conseil de Paris de la semaine prochaine, à examiner, à délibérer et à voter sur l'arrêt du projet du Plan Local d'Urbanisme, dit PLU bioclimatique. Je pense qu'Agnès va revenir sur les principes de cette révision, du bilan de la concertation et des avancées du projet arrêté par la majorité municipale.

On a prévu un petit document : « Paris et le 14^e arrondissement accélèrent leur révolution urbaine ». Je passerai la parole ensuite aux interventions du public, s'il y en a, puis aux élus qui le demanderont.

Je laisse Agnès présenter le nectar de ce projet du Plan Local d'Urbanisme.

M^{me} BERTRAND

Comme le disait Carine PETIT, cette délibération est en deux parties, une première partie sur le bilan de la concertation qui a eu lieu et une deuxième partie sur le PLU, que l'on appelle PLU^b maintenant, avec l'ensemble des éléments pour qu'il y ait un arrêt de ce PLU.

Je rappelle en introduction que ce PLU est le premier document structurant que l'on avait annoncé pendant notre engagement de mandature.

Il clôt trois années de travail collaboratif majeur extrêmement important. Cela a démarré par une conférence citoyenne en septembre 2020 jusqu'à l'arrêté du projet qui aura lieu la semaine prochaine au Conseil de Paris. Ce travail collaboratif s'est appuyé sur l'ensemble des partenaires en ayant comme objectif que l'intelligence collective de tous était un plus pour cette concertation.

Cette concertation a en premier concerné les Parisiens et les Parisiennes, l'ensemble de l'exécutif, les maires d'arrondissement avec des instances qui se sont organisées pendant toute la concertation ainsi que les groupes politiques et bien évidemment les directions de la Ville, en particulier la Direction de l'urbanisme.

Le PLU actuel date de 2006 et il ne correspond pas à l'ambition sociale et environnementale que Paris s'est fixé depuis 2014 et même avant, d'où la nécessité de mettre en place et d'élaborer un nouveau PLU.

Donc il y a deux éléments : premièrement, la méthode qui est la concertation pour façonner le futur de Paris et deuxièmement, des avancées concrètes pour tous les Parisiens et les Parisiennes.

Pourquoi réviser ce PLU ? C'est pour adapter plus vite Paris au changement climatique, lutter contre les canicules, l'eau potable, l'énergie chère et carbonée, ce qui est bien évidemment le premier objectif. Le deuxième est le suivant : pour répondre aux attentes des Parisiens que ce soit en termes de logement, de besoins de nature, de services publics, de culture, de santé, de commerces. Je m'arrête là sur le détail. Ce sont d'ailleurs des éléments que l'on a fortement retrouvés dans la conférence citoyenne à laquelle je faisais allusion et tout au long des réunions de concertation que je vais rapidement évoquer.

On nous a beaucoup demandé pourquoi on parlait de ce « b » de bioclimatique. J'en ai mis une définition : c'est une démarche de conception architecturale et urbaine valorisant le déjà là, car sur Paris, 90 % de Paris est déjà construit, en réduisant le poids du bâtiment sur son environnement et assurant le confort et la bonne santé de tous les usagers de la ville.

Que contient ce PLU ? Il y a une partie diagnostic. À chaque phase, il y a eu un certain nombre de réunions et de moments de concertation. Un diagnostic détaillé à l'échelle de Paris et dans chaque arrondissement a été réalisé par l'APUR, l'Atelier parisien de l'urbanisme, et enrichi par la concertation.

La deuxième partie de ce PLU est un PADD, projet d'aménagement et de développement durable. Cela décrit les orientations stratégiques d'urbanisme et d'aménagement que nous voulons pour le Paris de demain et je dirais même pour le Paris d'aujourd'hui.

La troisième partie du PLU est le règlement, c'est-à-dire ce qui est opposable à tous les demandeurs d'une autorisation d'urbanisme, que ce soit un permis de construire, un permis de démolir, un permis d'aménager. Ce règlement fera foi sur la possibilité ou non d'autoriser une demande d'urbanisme.

Puis, il y a des orientations d'aménagement du programme avec un certain nombre de thématiques que je citerai très rapidement. Il y a aussi des orientations plus sectorielles, nous en avons deux dans le 14^e arrondissement qui sont Montparnasse et Saint Vincent de Paul.

Sur la concertation, je mets bien évidemment un focus dans notre arrondissement. Nous avons dès le début de la concertation mis en place un comité de suivi qui rassemblait des représentants des conseils de quartier et le Conseil local du handicap. À ma connaissance, nous sommes le seul arrondissement à l'avoir fait en tout cas en termes de comité de suivi, et non en termes de concertation avec l'ensemble des habitants. Il est à noter que ce comité a été le premier contributeur

parisien de la concertation sur la partie du règlement, donc ce comité a suivi l'ensemble de la démarche.

La démarche a été en trois parties. Il y a eu une phase "diagnostic" d'avril à juillet 2021. J'ai listé l'ensemble des manifestations qu'il y a eu : des marches exploratoires, soit organisées avec le CAE, mais aussi des marches exploratoires qui ont été organisées par les conseils de quartier qui, dans notre arrondissement, ont pris en main la concertation, ainsi qu'un petit focus sur un PLU des enfants qui s'est déroulé à l'école Pierre Larousse. En fait, un travail a été mené avec le CAE, entre autres, pour discuter et laisser toute imagination aux enfants de décrire la ville et le Paris qu'ils souhaitaient.

La deuxième phase de concertation a eu lieu au début de l'année 2022. Il y a eu ce qu'on a appelé des « Maisons du PLU », c'est-à-dire qu'on est allé dans trois endroits où on a pu échanger avec les riverains sur le PLU et l'ensemble des phases. Il y a un questionnaire sur les idées, puis une marche exploratoire. J'ai participé avec le CAE à une marche exploratoire sur la Porte d'Orléans. Des forums urbains ont été organisés par les conseils de quartier sur un certain nombre de thématiques.

La troisième partie du PLU a consisté à mettre en place le règlement et des OAP. Des ateliers participatifs ont eu lieu à la mairie du 14^e. Il y a eu l'exposition sur le PLU des enfants dont je vous ai parlé. Comme je le disais tout à l'heure, nous avons été le premier arrondissement contributeur en cahiers d'acteurs, c'est-à-dire que le comité et un certain nombre de collectifs ont présenté des propositions. Il y a eu plus d'une centaine de propositions, de prescriptions localisées sur la concertation dans notre arrondissement.

Je vais dire quelques mots sur les éléments de diagnostic. Il est toujours bon de bien connaître son arrondissement. Il comporte 136 000 habitants, soit une légère baisse de la population entre 2008 et 2019 avec un accroissement entre 2008 et 2013. Ce sont des chiffres de l'INSEE. Il y a 80 000 emplois dans notre arrondissement. Cet arrondissement est important en termes d'accueil et de soins avec de l'hébergement temporaire, des hôpitaux, des établissements de santé. 14 % d'emplois dans le 14^e sont dédiés à la recherche médicale.

Nous sommes le premier arrondissement sur le pourcentage de surface végétalisée, 28,6. Sur ce calcul entre arrondissements ont bien évidemment été retirés les deux bois qui auraient largement faussé les résultats.

84 % de la population est à moins de cinq minutes de marche d'un espace vert. Enfin, on a 29 % de logements sociaux dans le 14^e arrondissement.

Voilà, en ce qui concerne la concertation sur les avancées concrètes pour tous les habitants.

J'ai extrait de ce PLU un certain nombre de points qui me paraissent les plus attendus et les plus importants, mais il y en a d'autres et vous le savez si vous avez eu le temps et le loisir de lire les 600 pages du PLU. Je vais quand même en résumer quelques-uns.

Le premier point est la « sanctuarisation des EVP ». Vous savez qu'une discussion que l'on avait très souvent avec les riverains était de savoir ce qui peut être modifié sur le périmètre des EVP. Le PLU répond aujourd'hui très clairement que non, il n'y aura pas de redessinage des EVP. Il y a 60 % de surface de pleine terre obligatoire pour un certain nombre de futurs projets importants. Il y a la création d'un sous-secteur de déficit d'arbres qui n'existe pas dans le PLU actuel. Parmi les ciblage des quartiers, vous avez Montparnasse ou la rue Raymond Losserand. Ce sont des quartiers où la plantation d'arbres doit être réalisée au maximum. Il y a également des créations d'emplacements réservés pour des parcs et des squares, avenue Général Leclerc, et la protection des corridors de biodiversité.

Comme je l'ai indiqué dans le titre, il s'agit d'un nouveau paradigme de la construction parisienne. C'est vraiment un changement de paradigme, c'est-à-dire que la réhabilitation des immeubles devient la norme et la démolition, l'exception. Je dis que c'est un changement de paradigme parce que l'on sait qu'aujourd'hui, c'est plutôt l'inverse, c'est-à-dire que des promoteurs arrivent en disant qu'ils rasent tout et montrent ce qu'ils feront après. Maintenant, les promoteurs devront clairement expliquer pourquoi il y a une démolition de leur bâtiment et non pas une réhabilitation.

Il y a une augmentation de la part obligatoire d'espace libre dans les futurs projets. Ainsi, à chaque fois qu'il y a une parcelle constructive sur laquelle il y a un espace libre, cet espace libre devra être maintenu et même agrandi.

La performance énergétique des bâtiments devra être au-delà de la réglementation nationale. Une réglementation nationale existe pour la construction. Le PLU exige des performances supplémentaires aux règles de construction aujourd'hui.

Il y a également un usage obligatoire de matériaux de réemploi, biosourcés et géosourcés avec une interdiction du 100 % béton.

Il y a aussi un encouragement à avoir des projets les plus vertueux. Pour chaque nouvelle construction, il y a ce que l'on appelle un nouveau système de mécanismes d'innovation, de promotion d'externalité positive. Il y a un ensemble d'items. Pour chaque projet, sur l'ensemble des critères (taux d'espace libre, taux de végétalisation, mixité sociale, etc.), chaque promoteur devra en choisir trois pour son projet de construction au-delà de la réglementation qui existe. C'est une innovation dans le PLU bioclimatique.

Concernant les espaces verts protégés, aujourd'hui, nous avons 172 espaces verts protégés dans l'arrondissement. Le PLU de demain prévoit 675 EVP. J'ai mis un certain nombre d'exemples : la sanctuarisation de la petite ceinture qui devient un espace réservé à la promenade, la protection renforcée des arbres, la sanctuarisation des espaces verts de la Cité Internationale avec, nouveauté du PLU, le classement d'arbres remarquables.

Sur La Rochefoucauld, dans le PLU, les élus, mais aussi les cahiers d'acteurs à laquelle je faisais allusion tout à l'heure, ont fait de très nombreuses propositions. Ce qui a été retenu aujourd'hui est que le PLU définit très clairement une enveloppe de gabarit, c'est-à-dire que pour le bâtiment qui est derrière La Poste, dans le projet futur, il ne pourra y avoir aucun bâtiment avec une surface au sol et une hauteur différente de l'enveloppe qui est aujourd'hui. C'est une première modification.

Nous avons également, au-delà des EVP qui existent aujourd'hui, proposé trois EVP : un sur le cloître, un en central et un sur la partie sud. Aujourd'hui, un des EVP est dans le PLU, mais nous pensons que dans le cadre de l'enquête publique, les nouveaux EVP pourront être réintégrés.

Enfin, il y avait une demande très forte des riverains : le passage piétonnier entre Général Leclerc et René Coty. Ceci est « écrit dans le marbre » dans notre PLU.

Il y aura l'ouverture au public du jardin de l'ancien hôpital Broussais. Une partie sur l'ancien hôpital Broussais appartient à la Croix-Rouge et la Croix-Rouge souhaite revenir avec un projet. Donc il y a eu un travail sur l'EVP qui a été agrandi et nous avons souhaité que ce jardin soit ouvert au public. Ceci est également dans le PLU.

Je rappelle l'objectif parisien de 10 m² d'espace vert par habitant dans l'ensemble de la Ville.

Sur la partie logements, vous savez que c'est une priorité et nous l'avons clairement définie à plusieurs reprises. Nous avons un objectif de 40 % de logement public social intermédiaire ou BRS et de 30 % de logements sociaux en 2040. Ceci est d'ailleurs extrait de la communication qu'avait présentée Ian Brossat au Conseil de Paris sur la stratégie logement il y a quelques semaines.

Est créée dans ce nouveau PLU une zone « d'hyper déficit ». On connaissait la zone de déficit, on connaissait le hors zone de déficit. Maintenant, la zone d'hyper déficit a été créée. Il n'y en a pas dans le 14^e arrondissement. Bien évidemment, l'objectif est de rééquilibrer l'Est et l'Ouest sur les logements sociaux.

Il est prévu la transformation de bureaux en logements grâce à des emplacements réservés et à la servitude de mixité fonctionnelle, une obligation d'avoir des logements dans des bureaux en fonction d'un certain nombre de tailles de ces immeubles de bureaux, une augmentation de la part obligatoire de logements publics dans un certain nombre d'opérations. Cela revient à ce que je disais sur le rééquilibrage Est/Ouest des logements sociaux.

Il s'agit également d'encourager la réhabilitation du parc existant grâce aux autorisations de surélévation, à condition que ce soit pour des logements et bien évidemment sur des voies qui sont relativement larges en fonction des questions de vis-à-vis.

Il est prévu une amélioration du confort des logements avec une isolation thermique et phonique, la création de balcons, de locaux communs et d'espaces verts.

Je vais vous donner un exemple, même s'il n'est pas directement dans le PLU. Sur la réhabilitation de la Porte de Vanves, sur les quatre immeubles qui vont être rénovés et le cinquième qui va avoir une restructuration lourde, des balcons vont être créés sur l'ensemble des logements, traversants de surcroît.

La carte n'est pas très claire, mais elle permet de voir rapidement les zones de déficit en logement social. Nous avons donc créé, dans ce PLU, 15 nouveaux emplacements réservés pour du BRS dans les zones non déficitaires ou pour des logements sociaux dans les zones déficitaires. Je le redirai tout à l'heure en parlant de l'OAP Montparnasse, mais il y aura le classement de Montparnasse en secteur de développement de l'habitat.

Sur les autres éléments et la vie quotidienne, je disais que ce PLU devait répondre aux attentes des Parisiens par l'amélioration de la protection des locaux commerciaux et la protection des locaux dédiés aux activités médicales. Je vous ai mis quelques exemples. Je ne vous ai pas fait à chaque fois la liste de tout ce qui concerne le 14^e arrondissement et j'ai plutôt insisté sur la rue de l'Ouest. En effet, la rue de l'Ouest était en protection commerce sur une partie, mais pas sur sa totalité, elle l'est maintenant sur sa totalité. La rue Sophie Germain n'était pas dans la protection commerciale et l'est maintenant.

Sur les emplacements réservés aux équipements de santé, des équipements pourraient être créés boulevard Raspail, rue d'Alésia, impasse Reille.

Concernant la création d'emplacements réservés en équipements culturels, c'est un des pastillages du lycée Lucas de Nehou qui n'accueillera plus des lycéens à la rentrée 2024. Sa prochaine destination sera un équipement culturel.

Concernant la création d'emplacements réservés à l'économie sociale et solidaire, deux endroits sont pastillés avec ce sigle-là : l'avenue Général Leclerc et Saint-Vincent-de-Paul.

Il y aura la création d'emplacements réservés aux activités logistiques du premier kilomètre. Je vous ai mis quelques exemples : rue Campagne Première, rue Friant et Porte d'Orléans, Porte de Châtillon.

Enfin, un dernier point était extrêmement important depuis de nombreux mois pour la Ville de Paris qui a mené des combats contre l'État et contre tout ce qui était possible pour arriver à l'interdiction des dark stores et des dark kitchen dans les locaux commerciaux en rez-de-chaussée. Comme vous le savez, nous avons gagné. Un certain nombre de dark stores qui existent aujourd'hui, et dont j'ai mis la liste, devront fermer.

Sur le patrimoine, il y a 115 adresses aujourd'hui et 139 demain, donc une augmentation des protections de bâtiments.

Si je vous ai mis l'adresse du 47 rue de la Gaîté, ce n'est pas parce qu'elle est plus importante que les autres, mais c'est parce que cette adresse nous a été signalée par les habitants de la rue de la Gaîté. Si vous passez devant le 47 rue de la Gaîté, vous vous demandez de quel patrimoine il peut s'agir. En revanche, si vous allez à l'intérieur, vous le voyez. C'est là que l'on voit l'importance de la concertation et du travail avec les habitants et habitantes du 14^e.

Il y aura également la création d'emplacements réservés à la pratique sportive.

Je vais juste vous citer les OAP thématiques. Cela reprend l'ensemble des items que j'ai abordés : préservation de la biodiversité, conciliation entre patrimoine et réhabilitation, construction neuve, la ville du quart d'heure, l'espace public, les liens avec la Métropole, surtout dans un arrondissement comme le nôtre qui est un arrondissement limitrophe, la santé publique et environnementale.

Il y a deux projets d'aménagements que je vais évoquer rapidement : Saint-Vincent-de-Paul qui avait déjà une OAP dans le PLU actuel et une nouvelle OAP à Montparnasse avec une transformation au service de la mixité sociale et de l'apaisement de l'espace public.

Sur Saint-Vincent-de-Paul, je vous ai seulement mis le graphique pour dire les nouveautés. Les nouveautés sont en particulier le petit logo sur l'économie sociale et solidaire. Nous le savions et c'était prévu dans le projet de Saint-Vincent-de-Paul, mais c'est clairement écrit dans le PLU. De la même manière, la pastille jeunesse et sport qui n'était pas indiquée sur l'ancien PLU l'est aujourd'hui. Sinon, ce qui n'est pas noté là est la croisée végétalisée, mais effectivement, l'importance des espaces verts sur Saint-Vincent-de-Paul est notée.

Puis, je passerai sur la dernière OAP Maine-Montparnasse, parce qu'effectivement cette OAP n'existait pas. Elle était importante pour nous afin de pouvoir travailler sur ce secteur et réfléchir et concerter sur ce secteur. Les objectifs les plus importants sont de faciliter les mobilités actives sur l'ensemble du périmètre, de simplifier les parcours piétons, PMR, cyclistes et usagers des transports en commun, de réduire la circulation automobile et d'améliorer la lisibilité et l'accès aux différents programmes. Vous savez qu'il y a beaucoup de réhabilitation dans ce quartier et il est important qu'il y ait une lisibilité des différents programmes.

Il s'agit aussi d'améliorer les continuités végétales de la forêt urbaine, place de Catalogne jusqu'à la Place du 18 Juin 40.

Sur la partie restructurer le centre commercial, nous, ensemble des élus de la majorité municipale du 14^e, trouvons important un certain nombre de points sur le projet de demain que nous ne connaissions pas : le classement en secteur de développement de l'habitation de Maine-Montparnasse, la création d'une part significative de logements, dont 35 % de logements sociaux et BRS, la diminution de la surface de plancher liée à l'activité économique, l'affirmation de l'identité culturelle et artistique de Montparnasse et la création notée dans notre OAP d'une création d'un espace dédié aux pratiques artistiques contemporaines et enfin une végétalisation et une création d'espaces verts.

Comme je vous le disais, cette délibération est donc le bilan de la concertation et l'arrêt du PLU qui va être présenté et voté au Conseil de Paris le 5 juin, c'est-à-dire la semaine prochaine.

Ce PLU, une fois voté, sera transmis aux personnes publiques associées : l'État, l'autorité environnementale, la Chambre de commerce et d'autres instances. Ces personnes publiques ont trois mois pour rendre un avis. Après ces trois mois, il y aura à l'automne 2023 une désignation d'une équipe de commissaires enquêteurs par le tribunal administratif avec, bien évidemment, un commissaire enquêteur totalement indépendant, ce qui permettra le lancement de l'enquête publique.

Cette période d'enquête publique permettra aussi à tous les Quatorziens en ce qui nous concerne de pouvoir apporter des ajouts ou des modifications au PLU tel qu'il existe aujourd'hui, en particulier sur les prescriptions localisées.

Puis, nous arriverons au second semestre 2024 pour une approbation non pas du projet du PLU, mais du PLU enrichi par l'enquête publique qui pourra entrer bien évidemment en vigueur.

Le Paris de demain, grâce à ce PLU, sera décarboné, plus végétalisé, apaisé pour tous et pour toutes dans le respect de son patrimoine architectural et paysager. C'est en tout cas tout ce que nous souhaitons à ce PLU bioclimatique.

Je voudrais, avant de vous appeler à échanger et à voter favorablement et avec enthousiasme sur cette délibération, remercier très sincèrement tous les Quatorziens et les Quatorziennes, soit individuellement, soit collectivement, en associations, en collectifs, en comités, les conseils de quartier du 14^e, les élus de la majorité qui ont effectivement travaillé ensemble et qui ont apporté, chacun en fonction de leur délégation, des apports aux propositions que nous pouvions faire, la Direction générale des services et les services de la mairie du 14^e. Je voudrais signaler en particulier les coordonnateurs des conseils de quartier, Pauline et Thomas, qui ont participé à la concertation, à toutes les réunions, à toutes les transmissions d'informations et qui ont pu permettre l'organisation avec les conseils de quartier de l'ensemble de ces réunions.

Je me permets peut-être, en conclusion, de remercier nos collaborateurs. Vous savez que si l'on arrive à réaliser notre travail d'élus, c'est parce qu'il y a des collaborateurs, en particulier des chargés de mission, qui travaillent avec nous. Si vous voyez ce diaporama, je voudrais en remercier Blaise MERAND, qui travaille avec moi sur ma délégation, qui a lu les 600 pages le week-end, comme moi, et qui a largement participé à ce diaporama. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Je vais d'abord passer la parole aux personnes du public qui l'ont demandé. Je vous rappelle que l'on essaie de faire des interventions magnifiquement concises.

M. DEUTSCH (public)

Je veux dire tout d'abord un grand merci à tous ceux qui ont contribué à ce large et important travail.

Merci également aux élus et aux services de la Ville d'avoir effectivement tenté, avec plus ou moins de succès, de faire participer un maximum de participants citoyens, citoyennes et d'associations concernées par nos sujets.

Ma seule remarque sera qu'il me semble que deux choses sortent du résultat actuel. La première est évidemment que, quand bien même tous les efforts ont été faits pour que les citoyennes et les citoyens participent, le taux de participation a été relativement faible par rapport à la dimension des enjeux. Cela pose une question intéressante qui est : comment faire mieux ?

Ma proposition est que quand l'observatoire de la démocratie citoyenne sera en place, une des missions qui pourrait lui être confiée sera de faire un petit bilan réel sur la manière dont la concertation a pu produire ce qu'elle a produit. Par exemple, il serait extrêmement intéressant de regarder la déviation entre les différentes contributions qui ont été faites et le résultat final, c'est-à-dire en quoi et comment la concertation a influencé le résultat final. Il me semble qu'un point très important de tous les appels à concertation est de vérifier que la concertation a eu une utilité certaine dans le résultat final produit.

Mon deuxième point est que, comme vous l'avez souligné, il y a eu réellement beaucoup d'efforts faits par les associations et par les conseils de quartier pour apporter leur aide à ce travail de concertation. Nous avons quand même été témoins d'un défaut majeur dans la planification, c'est-à-dire de l'absence réelle de temps pour permettre à ces organes de réaliser correctement le travail dont ils acceptaient la responsabilité. Je pense que, là aussi, l'observatoire de la démocratie locale à venir pourrait peut-être en tirer des leçons et naturellement proposer, pour les concertations à venir, des dispositions qui soient plus à même d'apporter pertinence et légitimité au résultat des concertations.

Je vous remercie.

M. MANSIER (public)

Ce moment d'adoption du PLU est un moment important et est toujours l'occasion de faire un bilan d'étape après de nombreuses discussions, de nombreux dialogues et de nombreux échanges qui ont jalonné la préparation de ce moment.

Dans ce bilan, je veux également me réjouir de la participation des citoyens, des citoyennes, des associations et notamment des conseils de quartier du 14^e.

Il y a eu à chaque étape des participations sous différentes formes. Dans la première phase, c'étaient des forums urbains. Dans la deuxième phase, c'étaient des notes d'approfondissement sur certains sujets. Dans la troisième phase, c'étaient des marches exploratoires. À chaque fois, il y a eu des contributions. Dans ces temps et cette semaine où l'on va faire un point d'étape sur la démocratie participative dans notre arrondissement, c'est plutôt bon signe. Mais je dirais aussi que dans ces temps et cette semaine où l'on va faire un bilan d'étape sur la démocratie participative dans notre arrondissement, c'est également l'occasion de nous inviter, comme nous le propose le projet de charte de l'Observatoire, à débriefer les différentes contributions qui ont pu être faites par les conseils de quartier et les associations.

Il est toujours important d'avoir ce dialogue et un retour. C'est le bilan positif.

Dans ce bilan, j'ai aussi quelques regrets et je voudrais en citer trois.

Le premier est de se demander si, à l'heure de l'urgence climatique, on a tout fait pour essayer de prévenir ce changement climatique et de s'y préparer, puisqu'en ce moment, dans l'actualité locale, la mission d'information sur Paris à 50° fait l'actualité. Là-dessus, mon sentiment est que la main a sans doute été un peu frileuse sur la désartificialisation des sols. Il y a quelques propositions, mais ce sont en général de petites propositions à l'intérieur des copropriétés. Il manque peut-être des propositions plus importantes, des propositions qui viennent de la puissance publique et des propositions plus significatives. J'en citerai deux pour exemple à quelques mètres du Lion de Belfort qui symbolise bien notre 14^e : le boulevard Saint-Jacques où il y a un parking en déshérence qui pourrait faire l'objet d'une désartificialisation et La Rochefoucauld où il y a également un parking en déshérence qui pourrait faire l'objet d'une désartificialisation. Ce sont deux parcelles symboliques sur lesquelles on pourrait aller plus loin.

Le deuxième regret est sur la logistique urbaine. Cela a été cité tout à l'heure, mais en fait, il n'y a eu aucun travail sur le sujet, aucune nouveauté, aucune réflexion, aucune projection. Les éléments qui ont été présentés étaient déjà dans le PLU précédent. Il est un petit peu dommage de se dire qu'il y a un bilan carbone important des transports de marchandises à Paris et que ce sujet n'a pas été suffisamment travaillé. Il y a même a priori une énorme erreur sur la Porte d'Orléans puisqu'à l'endroit où il y a le monument du Général Leclerc, c'est une réserve pour logistique urbaine, donc je suppose qu'il y a une erreur qui restera à clarifier.

Mon troisième regret porte sur la Porte d'Orléans. À un moment où l'on réfléchit à l'avenir de la ville à 15 ans, il est assez flagrant qu'il manque la Porte d'Orléans dans les orientations d'aménagement sectoriel. Les portes de Paris devraient faire l'objet de perspectives, elles le font dans les arrondissements voisins. Dans le 15^e, de droite, il y a des perspectives sur certaines portes de Paris. Dans le 13^e, de gauche, il y a des perspectives sur les portes de Paris. Dans de nombreux autres arrondissements de Paris (le 12^e, le 20^e, le 18^e, le 19^e), il y a des perspectives et il n'y en a pas dans le 14^e. Même les acteurs économiques font des stratégies sur les portes de Paris. Les cinémas par exemple s'en font l'écho dans la presse spécialisée. La Porte d'Orléans est encore et encore oubliée. Pour mémoire, il y a 15 ans, Pierre Castagnou dans son programme de 2008 appelait à faire de la Porte d'Orléans un véritable quartier de ville. 15 ans après, je dirais qu'il n'y a aucune perspective sur la table. Malheureusement, ce projet de PLU qui nous projette dans les 15 ans à venir n'en amène pas non plus.

Donc j'ai trois regrets : une main frileuse pour désartificialiser, une logistique urbaine et son bilan carbone oublié et la Porte d'Orléans et ses perspectives reportées. Ce sont trois occasions manquées à ce stade et trois invitations à aller plus loin dans les prochaines étapes.

M. GRILLOT (Public)

Madame la Maire, Mesdames, Messieurs les élus, vous allez être amenés à vous positionner sur la modification du PLU qui va régir les règles d'urbanisme dans notre ville et notre arrondissement pour de nombreuses années. Le citoyen du 14^e que je suis souhaite vous rappeler la nécessité d'appliquer les règles que vous vous apprêtez à voter.

Le PLU bioclimatique rappelle en page 20 du projet de délibération que le PLU bioclimatique sanctuarise les espaces verts protégés issus du précédent PLU et en crée de nouveaux. Si l'on prend pour exemple le Couvent Reille, ce dernier bénéficie d'une superficie protégée de 4 400 m² au poste de septembre 1994. Il convient de prendre en compte que cet espace comptait en 1974 une surface d'espace vert protégé de 6 300 m² et l'on ne peut que déplorer que cette parcelle ait perdu 1 900 m² en l'espace de 20 ans.

Depuis 1959, la lecture des règles en vigueur illustre la volonté constante des élus de sanctuariser les espaces verts protégés alors que, dans les années 60, l'urgence climatique était moins prégnante, ce qui démontre la vision à long terme qu'avaient les élus à l'époque. La décision que vous allez prendre à la suite du sursis à statuer sur le permis de construire déposé sur cette parcelle doit être prise dans le strict respect du cadre du texte que vous vous apprêtez à voter, à savoir retrouver les 4 400 m²

d'espaces verts protégés sans prendre en compte des espaces verts qui n'étaient pas intégrés initialement dans la représentation géographique de 1994.

L'analyse du permis de construire de 1967, qui a autorisé la réalisation des bâtiments des 14, 16, 18 puis du 32, 34, 36 avenue Reille, fait état d'une autorisation de substitution par le Conseil municipal de 1965, substitution qui n'a malheureusement jamais été réalisée par le promoteur de l'époque. Le promoteur actuel, en ayant acheté la parcelle sans condition suspensive d'obtention du permis de construire, ne peut se prévaloir d'une atteinte à la propriété compte tenu de ses propres turpitudes, ayant de plus pleinement connaissance que la parcelle était grevée d'une servitude d'espaces verts protégés. Les bâtiments achetés sont en totale adéquation avec le nouveau paradigme du PLU que rappelait Mme Bertrand tout à l'heure, qui est la réhabilitation des constructions. Leurs conservations s'inscrivent de surcroît au paragraphe des mutations de la société au sein du patrimoine parisien promu au PADD.

Il est souvent évoqué en réponse aux objections le besoin de logements sociaux. L'école d'infirmière qui était située à l'hôpital de La Rochefoucauld est fermée depuis de nombreuses années et on ne peut que s'étonner que dans un bâtiment idéalement construit pour l'habitation, l'AP-HP n'ait pas jugé utile de réhabiliter ses propriétés pour y loger ses collaborateurs, ce qui démontre à tout le moins que l'on peut créer du logement social dans un bâti existant sans altérer les espaces verts.

La modification de l'espace vert que s'apprête à voter la représentation municipale semble contraire aux volontés anciennes et au PLU actuel et à l'objectif de renforcement des protections des espaces verts. Cette modification de la représentation graphique, entre un sursis à statuer et avant l'adoption du nouveau PLU, est effectuée pour favoriser une construction et non pas pour favoriser le développement de l'espace vert.

La classe politique se plaint que les citoyens s'éloignent de la chose politique. Les citoyens se plaignent que les décisions des élus ne soient pas toujours en équation avec les textes.

Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les élus, redonnons de l'espoir aux citoyens et en particulier à ceux du 14^e sur le Couvent Reille en vérifiant que les décisions soient prises en conformité avec les textes en vigueur.

Comme l'ont dit mes collègues du 14^e, je m'associe aux remerciements à l'ensemble des services qui ont contribué à la présentation du document qui nous a été faite ce soir.

Merci.

M^{me} PETIT

Merci, Messieurs, pour vos interventions. On n'a pas pu faire la parité des interventions dans le public.

Je passe la parole à Guillaume Durand, puis Valentin, et enfin Catherine. Avec Agnès, nous nous sommes inscrites pour clôturer le débat.

M. DURAND

Merci beaucoup, Madame la Maire. Je ne vais pas être très long, mais je vais quand même féliciter de l'excellent travail qui a été fait tant au niveau parisien qu'au niveau du 14^e.

Je crois qu'Agnès a bien rappelé l'excellent et massif travail de concertation qui a eu lieu. Il y a eu un travail d'échange entre les différents groupes politiques. On arrive enfin à se doter d'un PLU qui sera un véritable outil de rupture pour lutter contre la spéculation, pour rompre avec le dogme de l'attractivité économique et pour préparer et adapter Paris au dérèglement climatique. Il y a une MIE sur « Paris à 50° », je crois que l'on en voit déjà les premiers effets dans ce PLU bioclimatique.

Je vais faire quelques points rapidement avec cette priorité au logement qui a été rappelée et qui est extrêmement importante avec l'idée de mobiliser le bâti existant et de rompre avec le modèle de « détruire pour reconstruire ».

Il s'agit bien sûr de mettre la nature au cœur de la ville avec chaque parcelle au-dessus de 150 m² qui doit inclure 30 à 65 % de pleines terres, ce qui est extrêmement important, l'objectif de 40 % de

terres perméables, et les 300 nouveaux hectares d'espaces verts d'ici 2040. Je crois que l'on peut clairement parler de grands projets de végétalisation et non pas juste de petits cœurs d'îlots qui auraient été trouvés ici et là. Il faudra d'ailleurs nous mettre au travail et mettre en place une vraie planification pour tenir ce pari de faire 300 nouveaux hectares d'espaces verts d'ici 2040. Bien entendu, nous serons au rendez-vous dans le 14^e.

Je voudrais quand même dire un mot sur les hauteurs avec la lutte contre la densification et la limitation des hauteurs à 37 m. C'est la fin des tours et c'est aussi la préservation des cœurs d'îlots, ce qui est extrêmement important.

Comme je le disais en introduction, il s'agit de rompre avec le dogme de l'attractivité économique. Il n'y a quasiment plus de nouveaux meublés touristiques et il n'y a pas de créations de bureaux dans les quartiers qui en ont déjà beaucoup trop. En outre, c'est la fin des dark kitchen et des dark stores. Il est très important de dire que le but de la Ville de Paris n'est pas de ramener le plus de produits intérieurs à la Ville de Paris, mais d'avoir une ville habitable pour ses habitantes et ses habitants.

J'ai un point précis sur l'OAP thématique sur la santé parce que c'est une nouveauté de ce PLU. Il a trois actes principaux. L'idée est d'abord de créer une ville qui soit presque productrice de santé avec des luttes contre les pollutions à la source, la réduction de la place de la voiture dans l'espace public avec les différents dispositifs, et la réduction des effets d'îlots de chaleur et la transformation du boulevard périphérique. On va avoir une première étape avec une voie dédiée au covoiturage, mais l'idée est bien, à terme, de transformer le périphérique en boulevard urbain. Toujours sur le périphérique, l'idée est de moins, voire de plus du tout, exposer les populations aux pollutions, avec ce secteur qui interdit de construire à moins de 25 m du périphérique. C'est évidemment la fin des projets d'immeubles ponts. Cela signifie qu'on ne laisse plus des habitants et habitantes vivre juste au-dessus d'une énorme source de pollution.

En outre, comme l'a évoqué Agnès, il s'agit de garantir l'accès aux soins avec un certain nombre de lieux qui ont été pastillés pour de la santé. Elle a évoqué les lieux dans le 14^e avec des professionnels qui exerceront en secteur 1. C'est extrêmement important.

Je ne reviens pas non plus sur l'OAP spécifique sur l'espace public puisque ce n'est pas tout à fait une compétence du PLU, mais il y a un certain nombre d'orientations qui sont des orientations de notre majorité depuis quelques années : réduction de la place de la voiture, végétalisation...

J'ai un tout petit bémol parce qu'il en fallait quand même un. Le PLU indique la volonté de créer de nouvelles terrasses et contre-terrasses estivales. Je ne suis pas persuadé qu'il soit absolument nécessaire d'augmenter le nombre de terrasses. En tout cas, je trouve que dans le 14^e, on fait un très bon travail pour étudier, terrasse par terrasse, qu'elles soient pérennes ou estivales, leur pertinence, leur surface, et faire cohabiter ces objectifs d'animation commerciale avec nos objectifs de végétalisation et de réduction de la place de la voiture.

En conclusion, je rappelle qu'il nous reste une année d'enquête publique. Cela veut dire que l'on va pouvoir effectivement enrichir et améliorer encore ce PLU. Il ne faut pas que les citoyennes et les citoyens hésitent à nous faire remonter des parcelles qui pourraient être davantage protégées, des lieux que l'on pourrait davantage pastiller. Ce sera le travail avec les citoyens et les citoyennes.

Ce soir, l'opposition est absente en bloc. Mais on sait que l'on va devoir lutter face à la droite et aux forces conservatrices du béton, de l'argent qui voudront continuer à utiliser Paris comme un lieu de spéculation immobilière. C'est notre rôle à toutes et tous dans cette majorité.

On se donne rendez-vous dès 2024 pour la forêt urbaine de Catalogne qui sera un bon exemple de ce que l'on peut faire en ville pour rafraîchir.

Je vais juste répondre sur la Porte d'Orléans pour dire que le PLU n'est pas l'alpha et l'oméga de l'aménagement, surtout en ce qui concerne l'espace public. En fait, on fait une OAP. Comme je l'ai dit à de nombreuses reprises en Conseil de quartier, quand on doit déroger aux règles du PLU, le projet que nous avons pour la Porte d'Orléans a été concerté avec de nombreuses villes et de nombreux acteurs et va être présenté aux habitants dès 2023. Nous en avons fait la proposition. Il ne dérogera pas aux règles du PLU et l'on appliquera simplement les règles que l'on s'est fixées, la politique que l'on se fixe. Il n'y a pas besoin de passer par le PLU pour cela. Très bientôt, les conseils

de quartier et les habitantes et les habitants auront des nouvelles sur la Porte d'Orléans. En effet, il n'y aura pas de travaux sous cette mandature, mais on commencera dès le début de la mandature prochaine, puisque sous cette mandature, on a mis la priorité sur Denfert et l'on continue de l'assumer.

M^{me} PETIT

Tout à fait. On ne peut pas tout faire.

M. GUENANEN

Je vais essayer d'avoir un propos le plus synthétique possible. Je vais commencer par féliciter les services pour le travail qu'ils ont réalisé, l'ensemble des collaborateurs du cabinet de la maire pour avoir accompagné l'ensemble des élus sur la participation à l'élaboration de ce document qui concerne le 14^e arrondissement et ma collègue, Agnès BERTRAND, pour l'excellent travail qu'elle a pu mener et qu'elle va poursuivre.

Je voulais aussi saluer la dynamique politique commune au niveau parisien et dans l'arrondissement, car si l'on présente ce texte aujourd'hui, c'est parce que l'ensemble des groupes de la majorité ont réussi à se mettre d'accord sur une vision politique commune pour les prochaines années pour notre arrondissement et pour notre ville. C'est l'enjeu majeur qui nous occupe aujourd'hui en étudiant cette délibération. Ce n'est que collectivement que nous pouvons avancer en pensant la ville de demain.

Ce PLU est notre vision de la ville d'aujourd'hui et les améliorations que nous voulons en faire pour demain. Alors que nous sommes préoccupés par des exigences sociales, climatiques et humaines, il est extrêmement important d'avoir des réponses concrètes à apporter, à mettre à la concertation, à faire évoluer et à faire réfléchir, puisque ce document n'est pas un document figé, mais un document évolutif que l'on va concerter avec l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens.

Comme c'est un sujet qui m'est cher, je voudrais revenir sur deux petits points dans ce document qui concernent le commerce. J'évoquerai d'abord les dark kitchen qui ont fait l'actualité ces dernières années. C'est un petit point d'attention, car ce PLU bioclimatique change vraiment la donne en ce qui concerne les dark kitchen. En effet, ce qui concerne la cuisine dédiée à la vente en ligne a été créé dans le Code de l'urbanisme. Celle-ci fait son apparition dans le PLU avec des conditions d'installation identiques à celles des entrepôts. On a identifié quelques adresses dans le 14^e arrondissement, notamment le 26 rue Vercingétorix et l'impasse Reille. L'idée est de pouvoir avoir la mainmise pour réguler ces sujets qui génèrent des nuisances et l'impossibilité de vivre correctement pour les habitantes et les habitants du 14^e arrondissement. Ces enjeux locaux sont intégrés dans le PLU.

Plus largement, il n'y a pas que le sujet des dark kitchen, l'idée politique que l'on porte dans ce PLU est de protéger les linéaires commerciaux et de permettre de maintenir une certaine forme de tranquillité publique pour les habitantes et les habitants.

J'aurais aussi un petit mot en réaction à ce que disait mon collègue, Guillaume DURAND. « Préserver, pérenniser et accroître les terrasses et les contre-terrasses » me semble aussi un très bel enjeu du PLU. Par ailleurs, dans notre arrondissement, c'est un mantra que l'on a pu se fixer collectivement, puisque l'animation de l'espace public par le commerce peut se faire en bonne entente, en bonne intelligence, tout en préservant la tranquillité des habitants et des habitantes par un dialogue permanent, une concertation de tous les instants, et un réaménagement public permettant de mieux vivre cet espace-là et permettant aux personnes à mobilité réduite, aux piétons, aux personnes qui sont véhiculées par exemple en vélo, mais également aux commerces d'avoir une vie animée dans nos quartiers et de faire en sorte que notre arrondissement soit un arrondissement où il fait bon vivre. Il suffit de se promener ces derniers jours de grand soleil pour voir que les terrasses sont totalement occupées, que les gens profitent de cet espace public et en sont tout à fait contents.

Je ne serai pas plus long sur mon intervention. Je pense que l'on peut se féliciter de cette première étape concernant la présentation de ce document du PLU bioclimatique. C'est un document ambitieux. Il peut même continuer sa vie et l'être encore davantage après cette concertation. Je nous

invite collectivement à le voter, ce qui ne sera peut-être pas compliqué en l'absence de l'opposition ce soir.

Je regrette fortement l'absence de l'opposition sur l'impossibilité de discuter avec eux sur un texte aussi important sur la mandature. Lorsqu'il s'agit de critiquer, on les trouve bien souvent là, mais peu de fois, ils nous proposent leur vision de ce qu'ils auraient pu faire et de ce qu'ils pourraient proposer. Ce soir en est encore une fois l'exemple. Sur un des textes les plus importants de nos six années de mandature, ils avaient mieux à faire et je le regrette fortement.

Je vous remercie.

M^{me} CHEVALIER

Merci pour ce texte. Merci bien sûr aux services parce que c'est un énorme travail.

Pour préparer Paris à affronter le défi environnemental et climatique dans une perspective sociale du droit à la ville pour toutes et tous, en luttant contre les logiques de marché, concrètement le travail de notre groupe et des élus de la majorité s'est effectué selon deux logiques : sur le fond, de manière à intégrer les idées et les marqueurs que nous portons dans l'ensemble du règlement des OAP et principalement de rétablir une vision sociale du PLU ; sur sa forme, en désignant des réserves logement social, santé et sport.

Le but est bien sûr de saluer cette composante sociale de ce PLU. Paris doit pouvoir effectuer sa transition écologique et énergétique tout en accroissant sa capacité à répondre aux besoins sociaux et aux logiques d'équité territoriale.

Les questions de pôle de respiration que procurent les espaces végétalisés sont essentielles pour la ville, mais le droit d'habiter dans des logements décents et le droit d'accès aux services publics, au sport, à la culture, à l'éducation et à la santé doivent être aussi notre priorité, et je pense qu'elle est retenue dans ce PLU. Donc ce PLU combine l'ensemble de ces objectifs sans que l'un entrave l'autre.

On n'avait pas parlé des financements. Notre groupe, sous l'impulsion de Ian Brossat, a fixé un objectif de 40 % de logements publics qui intègrent des logements sociaux, du BRS avec 30 % de logements sociaux à l'horizon 2035-2040 à travers l'appropriation publique du foncier. Nous protégerons davantage le logement face aux logiques du marché, à la concentration de la propriété, à la financiarisation de l'immobilier, à la spéculation et à l'impossibilité de se loger pour les classes moyennes et populaires qui en découlent.

La stratégie prévoit d'ailleurs de privilégier la production de logements dans le bâti, ce que disaient Agnès et d'autres collègues, ce qui est très important plutôt que la construction. Ce nouveau PLU vient de toute façon consacrer cette décision en inscrivant cette orientation dans son règlement, ce qui est très important.

La Ville de Paris passe donc d'un urbanisme de construction à un urbanisme de transformation, de réhabilitation et de sobriété environnementale.

C'est dans cette perspective que nous avons donc obtenu des fonds fléchés sur le compte foncier d'équipements qui atteint désormais 70 millions d'euros par an contre 25 millions d'euros auparavant, ce qui permettra de développer concrètement de nouveaux espaces verts et des équipements sportifs.

Le précédent PLU prévoyait 300 places réservées destinées à muter en logement social et ce nouveau PLU en comptera 1 000, soit 200 % d'augmentation par rapport au PLU précédent.

Agnès avait parlé des zones d'hyper déficit, ce qui ne touche pas notre arrondissement. Dans le nord du 14^e, il y a une zone en déficit de logement social, donc on peut prévoir des logements à bail réel solidaire. Cela permettrait de développer ces baux réels solidaires imposant des servitudes de mixité fonctionnelle. Il est à noter que tout projet de construction ou de réhabilitation lourde de plus de 5 000 m² doit consacrer 10 % de sa surface à la création de logements.

Je vais juste faire un petit point en relevant ce qu'avaient relevé mes collègues.

Il est très important que dans ce PLU, on ait pu bloquer Airbnb qui fait monter le prix des loyers et qui sera encadré. Les dark stores et les dark kitchen qui détruisent la diversité commerciale et

instaurent d'ailleurs une concurrence déloyale seront tout simplement interdits dans certains secteurs et pourront être autorisés dans certains cas dans d'autres. Ces mesures de sauvegarde permettront de protéger les commerces.

Dans ce PLU, des adresses ont été fléchées pour que les empreintes hospitalières concernent leur zonage de grands services urbains. Le groupe a lutté également pour que toutes ces emprises hospitalières soient sanctuarisées en zone urbaine de grands services et que les parcelles demeurent, quoi qu'il arrive, destinées à la santé. À la suite de la crise sanitaire et à l'augmentation des besoins en santé que nous connaissons, nous nous opposons à la transformation de ces lieux en infrastructures touristiques et commerciales ou en ruche de start-ups médicales.

Je vais juste faire un petit focus sur la préservation de la petite ceinture. Dans l'objectif que l'on a porté à plusieurs reprises, préserver la petite ceinture est aussi la possibilité de développer des infrastructures utiles aux Parisiens et aux transports. Ce lieu est classé en zone de grands services urbains. C'est toujours un atout majeur. Cette petite ceinture peut être réversible comme on l'a demandé à plusieurs reprises. La petite ceinture pourra dans les prochaines années peut-être permettre à la Ville de Paris de bénéficier de fret ferroviaire, tant pour le transport de marchandises que pour les déplacements des Parisiens et des Parisiennes.

Je vous remercie. J'espère ne pas avoir été trop longue.

Encore un grand merci à Agnès, à tous les services et aux élus qui ont participé aux conseils de quartier, à toutes ces assemblées citoyennes qui ont pu faire avancer ce PLU. Merci.

M^{me} PETIT

Merci beaucoup. Je passe la parole à Agnès. Ensuite, je prendrai la parole également.

M^{me} BERTRAND

Je vais donner rapidement quelques éléments de réponse.

D'abord, il y a eu une discussion, que l'on a eue à plusieurs reprises, cher Christian, sur le délai. Je voudrais quand même rappeler qu'entre le début du travail qui s'est engagé sur le PLU, en septembre 2020, et le moment où le PLU va être validé par le Conseil de Paris, en octobre 2024, on parle de quatre années de travail pour la révision du PLU. On peut toujours faire plus long, on peut toujours faire plus de concertations, on peut toujours faire mieux, mais on connaît l'urgence actuelle. Certes, cette urgence existe depuis un moment, mais on a mis plus le doigt sur cette urgence climatique aujourd'hui. Or, compte tenu de cette urgence dont on a tous parlé, ce délai de quatre ans me paraît le temps dont on avait besoin et qu'il n'était à mon avis pas possible d'augmenter pour avoir un nouveau PLU.

En ce qui concerne les évaluations, je ne viendrai pas sur le terrain du rôle de l'Observatoire, et je me tourne discrètement vers Elliot pour y répondre.

Mais pour ce qui est de la réalité par rapport aux apports qui ont été demandés, aux prescriptions localisées, aux propositions qui ont été faites, etc., vous m'avez invitée au prochain Conseil de quartier Mouton-Duvernet, je m'y rendrai avec plaisir et nous pourrons entrer beaucoup plus dans le détail, si vous le souhaitez, dans ces considérations-là.

Concernant les espaces verts et les sols auxquels vous faisiez allusion, vous avez vu tout à l'heure les chiffres donnés sur la création d'un certain nombre d'EVP. Il ne s'agit pas seulement des terrains sur lesquels il y a déjà de la végétalisation, ce sont des terrains qui sont minéraux aujourd'hui et qui vont se transformer effectivement en EVP. Je crois que sur ce plan, il y a eu un effort et une localisation des lieux extrêmement importants.

Sur le bilan carbone, quand on dit que notre priorité est la réhabilitation et non pas la démolition, je pense que là, très clairement, c'est cet objectif qui doit être atteint.

Pour reprendre d'ailleurs ce que disait Guillaume en disant que le PLU n'est pas l'alpha et l'oméga, le PLU a des fonctions, des rôles. Chaque projet relève d'une demande d'urbanisme, permis de démolir,

permis de construire et permis d'aménager. Chaque permis est regardé non seulement au niveau du règlement du PLU, mais bien au-delà.

D'ailleurs, quand aujourd'hui nous recevons des promoteurs qui nous disent qu'ils sont en accord avec le PLU d'aujourd'hui, nous posons énormément de questions sur l'espace libre, la végétalisation, la toiture, les matériaux utilisés, etc. Nous le faisons déjà aujourd'hui. Cela continuera au-delà de la réglementation du PLU et au-delà des adresses qui sont déjà notées dans ce PLU, comme la Porte d'Orléans. Il y aura effectivement à chaque fois des études de ces permis au regard de nos orientations politiques.

Sur la création de logements dans des bâtiments existants, le logement ne se limite pas à la construction. Il s'agit de logements qui doivent avoir la possibilité de surélévation par exemple, de transformations d'hôtels en logement, de transformations de bureaux en logement.

La Ville de Paris a très clairement dans sa stratégie donnée comme priorité politique le logement. Moi, j'aimerais bien que l'État et le gouvernement définissent en priorité politique et surtout en actions le logement. Je crois que pour l'instant, le gouvernement actuel ne l'a pas démontré. Qu'il fasse lui aussi son rôle sur ce plan-là !

Sur Reille, je ne vais pas reprendre l'ensemble de l'historique. Si je n'en ai pas parlé dans ma présentation, c'est parce qu'il va y avoir une réunion publique, dans une quinzaine de jours, sur un nouveau projet présenté par le promoteur. Je voulais tout simplement rappeler que sur Reille, nous avons pris nos responsabilités en refusant à plusieurs reprises des permis de démolir et des permis de construire. Le premier sursis à statuer qui a été fait sur le dernier PC de Reille. Sur le prochain projet qui sera présenté en réunion publique, nous avons nos invariants que nous avons déjà à plusieurs reprises énoncés : la protection et l'agrandissement de l'EVP qui est dans le PLU et la protection des arbres, la conservation du bâtiment Hénard, le jardin ouvert et l'insertion architecturale. Ce sont nos invariants. Nous l'avons dit à plusieurs reprises en répondant en particulier à un certain nombre de questions. Nous réaffirmerons cela lors de la réunion publique de la mi-juin.

Voilà, je crois que je n'ai rien oublié. Je crois que Madame la Maire voulait dire un mot sur la Porte d'Orléans et répondre peut-être à des questions que j'aurais oubliées.

M^{me} PETIT

Je voulais aussi revenir sur l'importance essentielle d'un document de plan local d'urbanisme, c'est un des documents réglementaires municipaux les plus forts avec le budget. Il y a d'autres documents importants, mais un PLU et une révision de PLU sont très clairement le document réglementaire municipal le plus essentiel.

Comme Agnès vient de le rappeler, le processus n'est pas terminé et le PLU n'est pas aujourd'hui encore en application. Aujourd'hui, on a souhaité s'engager dans cette conquête d'un nouveau PLU en partant du constat que Paris est une ville dense, une des plus denses au monde. Comment trouver ces imbrications dans un document pour répondre à l'urgence climatique et aux problématiques écologiques, économiques et sociales ? Catherine, Guillaume et Valentin ont rappelé que la problématique est de savoir comment on accélérerait certaines priorités et comment aussi on ralentissait et on faisait autrement, on demandait aux propriétaires privés de ne plus faire comme jusqu'à présent.

Ce qui fait un PLU est qu'il s'adresse d'abord aux propriétaires privés et leur dit qu'à partir d'octobre 2024, ils ne pourront plus faire comme jusqu'à présent, ils devront faire autrement et peut-être aussi faire moins que ce qui était jusqu'à aujourd'hui possible.

Je crois qu'aujourd'hui, ce projet de PLU que nous remettons à l'enquête publique répond à ces objectifs et à ces priorités. C'est important.

C'est d'autant plus important dans le moment dans lequel nous vivons, c'est-à-dire avec une accélération des effets climatiques, et avec un gouvernement où il y a quelques jours, le Président de la République disait au niveau européen que ce ne serait pas mal de faire une pause sur les réglementations environnementales en s'adressant à la promotion immobilière, au secteur de l'industrie, des travaux publics et de la construction. Or, je rappelle que ce secteur produit le plus

d'empreintes carbone dans notre société sur la planète. Ainsi, j'espère qu'en Conseil de quartier, Messieurs, vous aurez aussi la volonté de défendre cette cohérence.

Je trouve très bien de venir nous parler des portes et nous dire que l'on manque d'ambition sur la Porte d'Orléans dans le PLU. Mais la Porte d'Orléans est principalement de l'espace public, et beaucoup de l'espace réservé à la voiture, aux routiers. Vous connaissez notre volonté de la réduire drastiquement. C'est très emprunté et est très marqué par le périphérique.

Vous connaissez, et vous avez relu, encore des articles de presse et des interviews d'Emmanuel Grégoire, de David Belliard et de la Maire de Paris, disant que nous allons nous attaquer au sujet du périphérique. C'est aussi une porte qui a énormément d'espace public, d'équipements publics, notamment l'équipement du centre sportif Élisabeth, et d'espaces verts protégés. Donc en fait, il faut juste que l'on se mette d'accord avec les habitants, avec la RATP, Île-de-France Mobilité, et ensuite que l'on définisse un projet. Certes, on a mis quelques pastillages pour des espaces logistiques urbains.

Mais quand vous irez jusqu'à la Porte de Vanves et la Porte de Malakoff, Messieurs, j'espère que vous direz à Élisabeth Borne, qui s'apprête quand même à s'asseoir sur les PLU actuels de Malakoff et de Paris, et même pas des PLU bioclimatiques de demain, en validant la démolition de la tour INSEE pour reconstruire le même nombre de mètres carrés existants.

Donc en termes de cohérence, nous, sur Reille, par exemple, on essaie de défendre et d'obtenir ce que l'on a toujours dit depuis quatre ans, d'ailleurs, comme avec le PLU, et d'être cohérents par rapport à ces enjeux.

L'État fait l'inverse et s'assoit sur tout objectif climatique, tout objectif démocratique avec un permis d'État, sans même recevoir la Maire de Malakoff, et se permet de faire ce genre de choses. Donc on va continuer la mobilisation.

Je voulais dire aussi que, par exemple, on oblige les propriétaires privés à aller vers cette transition et vers cette transition accélérée. C'est extrêmement important. En effet, aujourd'hui, quand vous avez des propriétés qui sont semi-publiques - privées, mais semi-publiques - comme les réhabilitations énergétiques des logements collectifs, l'État, après s'être assis, bien sûr, sur la Convention citoyenne pour le climat, donne à peu près 5 % de son budget pour soutenir les actions de réhabilitation énergétique dans l'habitat collectif. L'ensemble va vers les habitats et les habitations individuelles ou pavillonnaires.

En fait, la majorité municipale de Paris prend ses responsabilités. Elle a beaucoup débattu entre elle, ces derniers mois et cette dernière année. Mais c'est pour arriver à un objectif extrêmement ambitieux dont, en plus, on ne verra pas les résultats immédiatement. C'est à partir du moment où une parcelle et un propriétaire privé décident de bouger et de faire évoluer son bien immobilier.

Mais clairement, comme l'ont rappelé Catherine et Guillaume, on met un frein à la spéculation foncière et immobilière et l'on réoriente à nouveau, très fortement et de manière radicalement différente la propriété privée pour obtenir ces résultats. Agnès a parlé avec raison de « révolution ». On est extrêmement motivés.

Je voulais vraiment remercier la majorité municipale du 14^e arrondissement, parce que l'on a beaucoup travaillé sur Montparnasse. Il y a de vraies différences de points de vue entre le maire du 6^e, le maire du 15^e et nous, et ce que l'on porte et que l'on voulait porter à ce stade dans cette révision du PLU. Du coup, Emmanuel Grégoire nous a écoutés et a accepté que les orientations inscrites dans l'OAP ne se contentent pas d'être simplement des orientations sur de l'espace public. Comme vous nous le disiez, indiquer « circulation douce et apaisée », c'est sympathique, mais cela méritait d'être un peu plus poussé.

Si vous avez aujourd'hui des orientations inscrites dans l'OAP qui disent qu'il faut de l'habitat, du logement accessible, des équipements publics, peut-être des écoles, de l'université, un équipement culturel et aussi une baisse de la densité commerciale et du nombre de mètres carrés de bureau, c'est parce que vous avez eu cette majorité municipale qui l'a portée à l'Hôtel de Ville et où nous avons obtenu cet accord. Si l'on revient au projet Montparnasse en concertation dans un an ou plus, probablement dans les trois ou quatre prochaines années, ce sera un acquis et un point de départ très fort pour les habitants du 14^e arrondissement et du quartier de Montparnasse.

Du coup, je voulais vraiment saluer la qualité du travail et la qualité des interventions de ce soir. Cela reflète aussi que, certes, on révisé le PLU une fois tous les 15 ou 20 ans, mais on fait du PLU au quotidien. De l'urbanisme, en tout cas pour la transition climatique de notre ville, je peux vous dire qu'on en fait au quotidien avec les habitantes et les habitants du 14^e arrondissement.

La concertation a été aussi de très grande qualité avec une énorme participation : 12 000 prescriptions localisées sur l'ensemble de Paris. C'était inédit. On se rend bien compte que cette majorité municipale d'arrondissement comme de Paris rencontre et partage les mêmes orientations.

Je voulais donc moi aussi remercier énormément l'ensemble des élus qui vont dans chaque réunion publique, avant les dépôts de permis, pour défendre, présenter, concerter par rapport à un projet privé comme par rapport à un projet public.

Je voulais remercier Agnès qui passe beaucoup plus de soirées que nous tous réunis sur ces sujets. Elle est en train d'écrire un livre qui va bientôt sortir sur « Ma vie après un PLU révisé ». Nous avons hâte qu'il soit en vente dans les meilleures librairies, comme Emmanuel Grégoire. D'ailleurs, je pense que vous pourrez le dédicacer ensemble.

Je voulais remercier aussi l'ensemble des habitantes et des habitants qui se sont emparés de ce sujet. C'est dans notre arrondissement qu'il y a eu le plus de prescriptions, de plus de contributions et de participation. C'est quand même un signe. Cela démontre notre volonté de partager à chaque étape cette révision du PLU avec une haute qualité de débat public et de travail.

Puis, je voulais bien évidemment remercier Blaise qui a suivi ce PLU.

Le débat de la semaine prochaine au Conseil de Paris sera très important. Nous rappelons à toutes et à tous qu'il faut se saisir de cette nouvelle étape qui est une étape et un espace démocratique absolument essentiel et important avant le vote du PLU.

Mais on espère aussi que les réglementations nationales, les objectifs nationaux et la volonté politique nationale qui aujourd'hui fait l'inverse d'une manière gravissime soient peut-être un jour au rendez-vous. Personnellement, je n'y crois absolument plus, comme on l'a vu sur la Porte de Malakoff. Mais c'est pour cela que l'on se battra aussi et que l'on argumentera systématiquement pour dire qu'ici, nous prenons nos responsabilités, tandis que là-haut ils n'en prennent absolument aucune.

Je vous rappelle d'ailleurs le débat sur les dark stores. Agnès et Valentin ont rappelé la manière dont on a essayé d'agir avec nos outils locaux et municipaux.

Je vous remercie et je vous propose de passer au vote de cette délibération DU 33, PLU, révision, approbation du bilan de la concertation et arrêt du projet.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/55

– 2023 DU 33 : PLU - Révision - Approbation du bilan de la concertation et arrêt du projet

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	23
Voix exprimées :	18 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	23
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

- 2023 DLH 73 : Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par la RIVP *
- 2023 DLH 111 : Réitération, modification et sollicitation de garanties d'emprunt finançant divers programmes de logement social demandées par Paris Habitat
- 2023 DPE 20 : Aménagement de la ZAC Saint-Vincent-de-Paul - Avenant à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec PARIS Habitat OPH

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

M^{me} PETIT

Du fait de l'absence de l'opposition élue dans ce Conseil, il n'y a plus d'inscriptions sur les projets de délibération suivants qui concernent la délégation d'Agnès BERTRAND. Je vais donc les lister.

La DLH 73 prévoyait la modification de certaines garanties d'emprunts accordées à la RIVP pour la création et la rénovation de logements. Deux adresses sont concernées pour le 14^e, 44 rue de l'Amiral Mouchez et 18 rue Cels.

La DLH 111 réitère et modifie certaines garanties d'emprunts pour Paris Habitat. L'adresse du 7 rue d'Odessa était concernée dans le 14^e.

La DPE 20 concerne l'aménagement de la ZAC Saint-Vincent-de-Paul. Il y avait un avenant à la maîtrise d'ouvrage Paris Habitat sur un ajustement de locaux mis à disposition pour le projet de collecte des urines à l'échelle du quartier.

Je vous propose de voter en bloc sur ces trois délibérations.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/56

- 2023 DLH 73 : Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par la RIVP

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	23
Voix exprimées :	18 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	23
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

DÉLIBÉRATION N° 14/23/57

- 2023 DLH 111 : Réitération, modification et sollicitation de garanties d'emprunt finançant divers programmes de logement social demandées par Paris Habitat

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	23
Voix exprimées :	18 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	23
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

DÉLIBÉRATION N° 14/23/58

- 2023 DPE 20 : Aménagement de la ZAC Saint-Vincent-de-Paul - Avenant à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec PARIS Habitat OPH

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	23
Voix exprimées :	18 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	23
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

-
- 2023 DAE 27 : Subventions (5 686 000 €) et conventions avec 102 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles
 - 2023 DSOL 56 : Subventions (490 000 €) et conventions avec 28 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique

Rapporteuse : Mme Julie CABOT

M^{me} PETIT

En attendant l'arrivée d'Amine BOUABBAS, je vous propose d'aborder les délibérations de Julie CABOT où il n'y a pas non plus d'inscriptions. Donc j'en donne les titres.

La DAE 27 prévoit l'attribution de subventions à plusieurs associations porteuses de projet RSA insertion professionnelle. Food2rue la Panaméenne était concernée par cette délibération.

Le DSOL 56 prévoit des subventions accordées à plusieurs associations pour leurs projets et leur travail en faveur de l'inclusion numérique, notamment le Lorem, les Jardins numériques et Florimont pour le 14^e arrondissement.

Je vous propose de voter en bloc sur ces deux délibéré

DÉLIBÉRATION N° 14/23/59

- 2023 DAE 27 Subventions (5 686 000 €) et conventions avec 102 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles

Rapporteuse : Mme Julie CABOT

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	23
Voix exprimées :	18 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	23
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

DÉLIBÉRATION N° 14/23/60

- 2023 DSOL 56 : Subventions (490 000 €) et conventions avec 28 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique

Rapporteuse : Mme Julie CABOT

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents : 23
Voix exprimées : 18 (dont 5 procurations)
Avis favorable : 23
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

- 2023 DAE 86 : Occupation du domaine public pour la gestion d'une Guinguette associative dans le square du Serment de Koufra (14^e) du 15 juin au 15 août 2023

Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND

M^{me} PETIT

La DAE 86 concerne la délégation de Valentin GUENANEN pour le renouvellement d'une convention d'occupation du domaine public pour la réouverture de la Guinguette associative portée par la Ressourcerie créative au square du Serment de Koufra pour l'été 2023.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/61

- 2023 DAE 86 : Occupation du domaine public pour la gestion d'une Guinguette associative dans le square du Serment de Koufra (14^e) du 15 juin au 15 août 2023

Rapporteur : M. Valentin GUENANEN

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents : 23
Voix exprimées : 18 (dont 5 procurations)
Avis favorable : 23
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

- 2023 DSOL 8 : Subventions (128 000 €) à 6 associations et avenant à CPO avec 3 d'entre elles pour leurs actions dans le champ de l'autisme.
- 2023 DSOL 9 : Subvention (230 500 €) à 12 associations et avenants à CPO avec 5 d'entre elles pour leurs actions de vacances et loisirs adaptés pour des personnes en situation de handicap et de répit aux familles
- 2023 DSOL 13 : Subventions (146 500 €) à 15 associations et avenants aux CPO avec 8 d'entre elles pour leurs actions inclusives en direction des personnes en situation de handicap.
- 2023 DSOL 52 : Subventions (10 000 DSOL - 10 000 DAC) et convention avec l'association « AD'REV » pour son action dans le cadre du Mois Parisien du Handicap
- 2023 DSOL 55 : Subventions (87 500 €) à 9 associations et avenant N° 1 à CPO avec 3 d'entre elles, pour leurs actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap

Rapporteuse : Mme Catherine CHEVALIER

M^{me} PETIT

Je propose aussi un vote bloqué sur les délibérations portant sur la politique en direction du handicap.

La première porte sur des associations et des conventions d'objectifs pour des associations qui travaillent dans le champ de l'autisme.

La deuxième délibération est pour des associations avec un objectif plus spécifique sur les vacances et l'accès aux vacances et loisirs pour les personnes en situation de handicap et pour permettre un répit pour les familles. Deux associations qui agissent sur l'arrondissement étaient concernées : Accès Aventure et Réseau Montmartre.

La DSOL 13 porte deux subventions également pour l'association Mobile en ville et l'association PACT.

La DSOL 52 prévoit une subvention pour le Mois Parisien du Handicap en direction de l'association AD'REV.

La DSOL 55 concerne neuf associations dont, pour le 14^e arrondissement, Personimages et Culture Relax qui agissent toute l'année pour des associations culturelles et artistiques.

Je propose de voter en bloc sur ces cinq délibérations.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/62

- 2023 DSOL 8 : Subventions (128 000 €) à 6 associations et avenant à CPO avec 3 d'entre elles pour leurs actions dans le champ de l'autisme

Rapporteuse : Mme Catherine CHEVALIER

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	23
Voix exprimées :	18 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	23
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

DÉLIBÉRATION N° 14/23/63

– 2023 DSOL 9 : Subvention (230 500 €) à 12 associations et avenants à CPO avec 5 d'entre elles pour leurs actions de vacances et loisirs adaptés pour des personnes en situation de handicap et de répit aux familles

Rapporteuse : Mme Catherine CHEVALIER

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	23
Voix exprimées :	18 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	23
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

DÉLIBÉRATION N° 14/23/64

– 2023 DSOL 13 : Subventions (146 500 €) à 15 associations et avenants aux CPO avec 8 d'entre elles pour leurs actions inclusives en direction des personnes en situation de handicap

Rapporteuse : Mme Catherine CHEVALIER

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	23
Voix exprimées :	18 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	23
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

DÉLIBÉRATION N° 14/23/65

– 2023 DSOL 52 : Subventions (10 000 DSOL - 10 000 DAC) et convention avec l'association « AD'REV » pour son action dans le cadre du Mois Parisien du Handicap

Rapporteuse : Mme Catherine CHEVALIER

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	23
Voix exprimées :	18 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	23
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

DÉLIBÉRATION N° 14/23/66

- 2023 DSOL 55 Subventions (87 500 €) à 9 associations et avenant N° 1 à CPO avec 3 d'entre elles, pour leurs actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap

Rapporteuse : Mme Catherine CHEVALIER

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	23
Voix exprimées :	18 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	23
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

- 2023 DPMP 1 : Subventions (304 000 €) et conventions à 109 associations et SCOOP dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2023

- 2023 DPMP 6 : Subventions (42 000 €) et conventions avec 22 structures dans le cadre de la prévention de la délinquance dans les quartiers politique de la ville

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

M^{me} PETIT

Nous allons voter sur les délibérations qui concernent la délégation de Didier ANTONELLI avec deux délibérations.

La première porte les subventions dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances pour l'année 2023. Plusieurs associations sont concernées : Fil de Soie, la compagnie Arts mêlés, l'association Florimont, Circusnext, les Jardins numériques, Ma Partition de vie, l'association Parkour et les Petits débrouillards. Le montant parisien mobilisé s'élève à 304 000 €.

La deuxième délibération concerne des projets d'associations sur la prévention de la délinquance et la présence dans les quartiers politique de la ville. Plusieurs associations de notre arrondissement ont répondu et bénéficient de ce soutien de la Ville : la compagnie À force de rêver, Dyslexic and co, la Compagnie À l'affût, Tattoo Théâtre, Paris Let's Go et l'association Tatane. Pour la plupart, ce sont des reconductions.

Sur ces deux votes de délibération, je vous propose le même vote que les précédents blocs, donc adoptés à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/67

- 2023 DPMP 1 : Subventions (304 000 €) et conventions à 109 associations et SCOOP dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2023

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	23
Voix exprimées :	18 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	23
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

DÉLIBÉRATION N° 14/23/68

- 2023 DPMP 6 : Subventions (42 000 €) et conventions avec 22 structures dans le cadre de la prévention de la délinquance dans les quartiers politique de la ville

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	23
Voix exprimées :	18 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	23
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

-
- 2023 DAC 20 : Subvention (727 000 €) et avenant à convention avec l'association Théâtre Paris 14 (14^e)
 - 2023 DAC 28 : Subvention (230 000 €) à l'association Cité-Théâtre et avenant n°1 à la convention annuelle financière (14^e)
 - 2023 DAC 373 : Subventions (900 000 €) et conventions avec 29 établissements cinématographiques parisiens
 - 2023 DAC 132 : Subvention (3000 €) à l'association Art sous X (14^e)
 - 2023 DAC 185 : Subventions (206 000 €) à quatre écoles de musique et une fédération musicale et signature d'une convention et d'un avenant à convention
 - 2023 DAC 436 : Subventions (38 400 €) pour cinq associations au titre de la politique de la ville dans le cadre du renouvellement des soutiens en faveur des associations bénéficiant d'une CPO (14^e, 19^e, 20^e)
 - 2023 DAE 99 : Subvention (75 500 €) à quinze associations dans le domaine du design, la mode et les métiers d'art

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

M^{me} PETIT

Je dis brièvement les délibérations qui concernent les délégations de Mélodie TONOLLI : la subvention au Théâtre 14 pour un montant de 727 000 €, la subvention à l'association Cité-Théâtre, la subvention aux établissements cinémas d'art et essai et indépendants de notre arrondissement (il s'agit de reconduire les établissements subventionnés), la subvention à l'association Art sous X pour un montant de 3 000 €, la délibération qui porte sur les soutiens financiers aux écoles de musique et notamment Musique en mouvement, le soutien aux associations qui agissent sur la culture dans le quartier politique de la ville, la DAE 99 qui concerne le renouvellement du soutien de la Ville et de la mairie à l'association C14 qui organise le Salon de céramique au mois d'octobre prochain comme chaque année depuis 20 ans.

Je propose de passer au vote sur ces délibérations de manière bloquée.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/69

- 2023 DAC 20 : Subvention (727 000 €) et avenant à convention avec l'association Théâtre Paris 14 (14^e)

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	23
Voix exprimées :	18 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	23
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

DÉLIBÉRATION N° 14/23/70

- 2023 DAC 28 : Subvention (230 000 €) à l'association Cité-Théâtre et avenant n°1 à la convention annuelle financière (14^e)

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	23
Voix exprimées :	18 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	23
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

DÉLIBÉRATION N° 14/23/71

- 2023 DAC 373 : Subventions (900 000 €) et conventions avec 29 établissements cinématographiques parisiens

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	23
Voix exprimées :	18 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	23
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

DÉLIBÉRATION N° 14/23/72

- 2023 DAC 132 : Subvention (3 000 €) à l'association Art sous X (14^e)

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	23
Voix exprimées :	18 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	23

Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

DÉLIBÉRATION N° 14/23/73

– 2023 DAC 185 : Subventions (206 000 €) à quatre écoles de musique et une fédération musicale et signature d'une convention et d'un avenant à convention

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.
Conseillers présents : 23
Voix exprimées : 18 (dont 5 procurations)
Avis favorable : 23
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

DÉLIBÉRATION N° 14/23/74

– 2023 DAC 436 : Subventions (38 400 €) pour cinq associations au titre de la politique de la ville dans le cadre du renouvellement des soutiens en faveur des associations bénéficiant d'une CPO (14^e, 19^e, 20^e)

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.
Conseillers présents : 23
Voix exprimées : 18 (dont 5 procurations)
Avis favorable : 23
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

DÉLIBÉRATION N° 14/23/75

– 2023 DAE 99 : Subvention (75 500 €) à quinze associations dans le domaine du design, la mode et les métiers d'art

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.
Conseillers présents : 23
Voix exprimées : 18 (dont 5 procurations)
Avis favorable : 23
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

– 2023 DEVE 14 : Dénomination « Allée Jacques Rivette » attribuée à l'allée du Parc Montsouris située entre le laboratoire météorologique et le poste de garde (14^e)

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

M^{me} PETIT

Je passe la parole à Mélody TONOLLI pour la dénomination d'une allée portant le nom de Jacques Rivette dans le Parc Montsouris.

M^{me} PETIT

Merci Madame la Maire.

Chers collègues, il nous est proposé avec cette délibération de rendre hommage à Jacques Rivette, réalisateur majeur du cinéma français, représentatif de la Nouvelle Vague et critique de cinéma, qui est décédé à Paris en janvier 2016.

Après des études littéraires, Jacques Rivette s'installe à Paris en 1948.

Avec Jean-Luc Godard et Éric Rohmer, il fonde l'éphémère revue *La Gazette du Cinéma* et commence ainsi son travail de critique avant d'intégrer la rédaction des *Cahiers du cinéma*. Comme critique, son style, reconnu comme incisif et passionné, œuvre au service des films de la Nouvelle Vague, mais aussi de cinéastes que vous devez connaître tels qu'Alfred Hitchcock.

Les écrits de Jacques Rivette constituent à l'époque, mais encore aujourd'hui, une contribution qui est vue comme majeure à la réflexion sur l'art cinématographique.

Jacques Rivette, au-delà et en parallèle de ses activités d'analyse et de critique, était aussi, dès les années 50, assistant-réalisateur, notamment de Jean Renoir.

À partir des années 70, le réalisateur développe des idées novatrices et radicales qui jouent avec les conventions du cinéma, notamment sur la durée des films. Il a notamment un film qui dure 12 heures. Il travaille ainsi avec un scénario réduit au minimum, laissant une très grande liberté d'improvisation aux interprètes, à souligner qu'elles sont très souvent des femmes.

Jusque dans les années 2010, Jacques Rivette explore les relations entre vie quotidienne et fantastique, mais aussi l'existence de complots réels ou imaginaires, comme dans *Le Pont du Nord*, film qui date de 1980 et dont des scènes ont été tournées dans le 14^e arrondissement au niveau de l'avenue René Coty.

Aussi, si vous en êtes d'accord, mes chers collègues, je vous propose de soutenir cette dénomination pour une allée Jacques Rivette, qui sera attribuée à l'allée du Parc Montsouris, située entre le laboratoire météorologique et le poste de garde du 14^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/76

– 2023 DEVE 14 : Dénomination « Allée Jacques Rivette » attribuée à l'allée du Parc Montsouris située entre le laboratoire météorologique et le poste de garde (14^e)

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	23
Voix exprimées :	18 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	23
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– Communication : Bilan 2022 de la mise à disposition des salles municipales

Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND

M. DE FARAMOND

Traditionnellement, sur ce Conseil d'arrondissement, je vais vous faire un peu le bilan de l'année 2022 de la mise à disposition des salles municipales aux associations du 14^e arrondissement. Cette mise à disposition est un axe majeur de soutien de la mairie d'arrondissement et de la Maison de la vie associative au tissu associatif du 14^e. Ce n'est pas la seule palette dont dispose la Ville, mais c'en est une importante, car la question des locaux est souvent une question centrale pour les associations.

On pourra remarquer que, sur cette année 2022, donc 515 associations ont bénéficié de cette mise à disposition de locaux sur des créneaux réguliers ou ponctuels, la plupart sur la Maison de la vie associative qui a accueilli plus de 393 associations, toutes salles confondues. Il y en a eu entre 30 et 40 pour les autres salles municipales, à savoir la salle Moulin des Lapins, la salle Saint-Gothard, la mairie d'arrondissement, bâtiment dans lequel nous sommes, ou encore la mairie annexe.

Donc, ces 515 associations illustrent la diversité du tissu associatif et se centrent sur l'éducation, la culture, le sport, l'action citoyenne, la solidarité, la culture, l'entraide... Elles ont pu profiter de ces salles pour pouvoir mener leurs ateliers, accueillir leurs bénévoles et adhérents ou réaliser leurs assemblées générales, par exemple.

Cette occupation des salles municipales en termes de jours, un jour équivalant à 8 heures d'occupation, représente plus de 3 290 jours en 2022, avec la majeure partie de ces jours répartis sur la mairie annexe, avec plus de 2 000 jours. Sur les autres salles, on note quand même une donnée importante avec la MVAC qui accueille l'équivalent de 400 jours d'occupation.

Cette augmentation est très sensible par rapport à 2021 où 223 associations qui avaient bénéficié des locaux municipaux. En termes de jours, cela ne représentait que 487 jours. On voit la reprise aussi d'un fonctionnement associatif dans une période hors Covid. Malgré les difficultés qu'ont connues les associations durant cette période, elles ont pu reprendre un fonctionnement beaucoup plus normal, ce qui se traduit aujourd'hui par cette augmentation extrêmement sensible.

On peut noter aussi que cette mise à disposition gratuite de l'ensemble des salles de la MVAC aux associations du 14^e est valorisée à un montant de plus de 1 623 000 € pour cette année 2022, ce qui est non négligeable.

Ces chiffres à la hausse montrent la sortie de la période Covid, la vitalité du tissu associatif du 14^e que l'on s'emploie à préserver aussi et dont on soutient les acteurs. Le nombre de délibérations concernant les subventions en atteste. Cela illustre aussi la diversité de l'ensemble de ce secteur associatif qui fait notre vivre ensemble et la qualité de vie.

M^{me} PETIT

Merci, Elliot, on prend acte. C'est important pour nous de rendre publiques chaque année ces modalités très concrètes d'utilisation et une mise à disposition et de montrer aussi les étapes qui améliorent et augmentent les possibilités, notamment grâce à la mutualisation menée tambour battant.

- 14 2023 06 : Autorisation à Madame la Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à l'inscription de trente associations à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14^e arrondissement (MVAC)
- 2023 DAE 91 : Budget Participatif - Conventions, subventions de fonctionnement et d'investissement (546 000 €) et adhésion (10 000 €) en faveur de l'économie circulaire
- 2023 DDCT 57 : Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics (subventions d'investissement et budget participatif pour 1 330 205 €)

Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND

M^{me} PETIT

Il y avait trois autres délibérations qui concernaient la délégation d'Elliot de FARAMOND : la traditionnelle délibération qui inscrivait les nouvelles associations à la MVAC ; une délibération qui permettait aussi le soutien en investissement pour plusieurs projets, notamment deux projets dans l'arrondissement dont les associations ont aussi leur siège, « Une autre mode est possible » et « les Secondes mains » qui est une friperie solidaire ; enfin, la DDCT 57 pour apporter le soutien de la Ville à la rénovation de locaux associatifs, en l'occurrence, le Marché Solidaire pour un montant de 8 000 €.

Je propose de passer sur le vote groupé sur ces trois délibérations.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/77

- 14 2023 06 : Autorisation à Madame la Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à l'inscription de trente associations à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14^e arrondissement (MVAC)

Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	23
Voix exprimées :	18 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	23
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

DÉLIBÉRATION N° 14/23/78

– 2023 DAE 91 : Budget Participatif - Conventions, subventions de fonctionnement et d'investissement (546 000 €) et adhésion (10 000 €) en faveur de l'économie circulaire

Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	23
Voix exprimées :	18 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	23
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

DÉLIBÉRATION N° 14/23/79

– 2023 DDCT 57 : Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics (subventions d'investissement et budget participatif pour 1 330 205 €)

Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	23
Voix exprimées :	18 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	23
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– 2023 DDCT 54 : Appel à projet Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République - Subventions (327 100 €) à 85 associations pour le financement de 92 projets dans les quartiers populaires parisiens

– 2023 DDCT 56 : Actions en faveur des jeunes et du sport pour tous des quartiers populaires - Subventions (110 500 €) à 32 associations.

– 2023 DDCT 58 : Financement de 82 emplois d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens (subventions de 397 542 € à 65 associations)

– 2023 DDCT 68 : Améliorer et développer des usages positifs sur l'espace public dans les quartiers populaires parisiens - Subventions (150 000 €) à 30 associations pour le financement de 31 projets

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

M^{me} PETIT

Il y avait également les quatre délibérations sur la politique de la ville et les quartiers prioritaires portés par Zoubir GHANEM.

La DDCT 54 portait sur l'appel à projets Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République et le financement des projets associatifs du 14^e arrondissement.

La DDCT 56 porte sur les associations qui agissent plus particulièrement pour la jeunesse et le sport dans les quartiers populaires.

La DDCT 58 porte sur les emplois adultes-relais qui sont financés et soutenus par la Ville de Paris pour aider les associations à employer par ce dispositif.

Sur ces délibérations, il s'agit des mêmes associations que l'année précédente et il n'y avait pas de diminution pour cette année.

La DDCT 68 renouvelait les subventions pour les associations qui agissent dans l'espace public dans le quartier politique de la ville.

Je vous propose de passer au vote groupé sur ces quatre délibérations.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/80

– 2023 DDCT 54 : Appel à projet Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République - Subventions (327 100 €) à 85 associations pour le financement de 92 projets dans les quartiers populaires parisiens

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	23
Voix exprimées :	18 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	23
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

DÉLIBÉRATION N° 14/23/81

– 2023 DDCT 56 : Actions en faveur des jeunes et du sport pour tous des quartiers populaires - Subventions (110 500 €) à 32 associations.

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	23
Voix exprimées :	18 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	23
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

DÉLIBÉRATION N° 14/23/82

– 2023 DDCT 58 : Financement de 82 emplois d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens (subventions de 397 542 € à 65 associations)

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	23
Voix exprimées :	18 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	23
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

DÉLIBÉRATION N° 14/23/83

– 2023 DDCT 68 : Améliorer et développer des usages positifs sur l'espace public dans les quartiers populaires parisiens - Subventions (150 000 €) à 30 associations pour le financement de 31 projets

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	23
Voix exprimées :	18 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	23
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– 2023 DAC 256 : Subventions (46 800 €) à dix-huit comités d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie

Rapporteur : M. Thierry LE DEZ

M^{me} PETIT

Au nom de Thierry, je présente la délibération qui concerne le soutien de la Ville accordé à la section du 14^e arrondissement de la FNACA pour une reconduction à l'identique du soutien financier de la Ville.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/84

– 2023 DAC 256 : Subventions (46 800 €) à dix-huit comités d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie

Rapporteur : M. Thierry LE DEZ

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	23
Voix exprimées :	18 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	23
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

- 2023 DDCT 69 : Pour une alimentation variée, équilibrée, accessible et durable favorisant la transition écologique dans les quartiers populaires parisiens - Subventions (123 900 €) à 29 associations
- 2023 DEVE 27 : Convention bipartite avec la Préfecture de Police de Paris pour la gestion des campagnes de stérilisation et d'identification des chats errants évoluant sur le territoire parisien

Rapporteuse : Mme Sidonie PARISOT

M^{me} PETIT

Sur les deux délibérations de Sidonie PARISOT, la DDCT 69 soutient les associations qui agissent en direction d'une alimentation durable dans les quartiers populaires, et la DEVE 27 porte sur la signature d'une convention entre la Préfecture de Police de Paris et la Ville pour l'organisation et la gestion de campagnes de stérilisation et d'identification des chats errants sur notre ville et la manière dont ils sont gérés.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/85

- 2023 DDCT 69 : Pour une alimentation variée, équilibrée, accessible et durable favorisant la transition écologique dans les quartiers populaires parisiens - Subventions (123 900 €) à 29 associations

Rapporteuse : Mme Sidonie PARISOT

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	23
Voix exprimées :	18 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	23
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

DÉLIBÉRATION N° 14/23/86

- 2023 DEVE 27 : Convention bipartite avec la Préfecture de Police de Paris pour la gestion des campagnes de stérilisation et d'identification des chats errants évoluant sur le territoire parisien

Rapporteuse : Mme Sidonie PARISOT

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	23
Voix exprimées :	18 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	23
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

- 2023 DVD 13 : Stationnement de surface : écartement du droit d'opposition
- 2023 DVD 25 : Adaptation de conventions de délégation de service public de parcs parisiens de stationnement. Avenants et protocoles afférents aux contrats correspondants
- 2023 DVD 56 : Plan Vélo 2021 - 2026 Autorisation de signature de 9 conventions financières avec la Région IDF relative à des subventions pour plusieurs aménagements cyclables (montant 8 354 100 €)
- 2023 DEVE 20 : Subventions (410 676 €) à 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire (12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e)

Rapporteur : M. Guillaume DURAND

M^{me} PETIT

Je vais maintenant présenter les délibérations groupées de la délégation de Guillaume DURAND.

Il y en avait une sur le stationnement de surface et l'écartement du droit d'opposition.

La DVD 25 apportait les conventions de délégation de services publics pour les parcs parisiens de stationnement

Une autre délibération actait le soutien de la Région Île-de-France et la participation financière aux aménagements du Plan Vélo 2021-2026. Cette participation de la Région est d'un montant de 8 millions sur l'ensemble de Paris. Dans l'arrondissement, elle concernait les pistes cyclables avenue de l'Observatoire et Denfert-Rochereau, le tronçon nord de Général Leclerc et la rue Saint-Jacques qui part du 5^e et qui arrive jusqu'à chez nous.

Enfin, il y a la traditionnelle délibération pour les associations d'insertion qui interviennent sur la petite ceinture.

Je suppose qu'il y a unanimité aussi pour ces délibérations.

Il y avait une demande de prise de parole sur les inscriptions à la MVAC de Monsieur DEUTSCH (public) avec un petit retour en arrière.

M. DEUTSCH (public)

Excusez-moi, je voulais juste savoir où étaient publiées les inscriptions à la MVAC et comment étaient maintenues les listes d'inscriptions parce que j'ai un problème avec l'association « citoyennes citoyens ». Je comprends qu'il y a de nouvelles inscriptions. Mais comment les inscriptions étaient-elles maintenues dans la liste ? On pourra regarder cela.

J'en profite pour dire qu'effectivement, les salles sont extrêmement importantes pour les associations. La réservation de salles est extrêmement importante pour les associations. J'ai une demande par rapport à cela. La demande de préavis de 15 jours est absolument impossible pour la plupart des réunions de travail. Trouver les créneaux qui sont compatibles à différents membres ne peut pas être fait plus d'une semaine à l'avance. Donc je pense qu'il y a une révision à faire sur cette procédure.

Voilà, je vous remercie beaucoup.

Bonsoir et merci pour tout le travail fait.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/87

- 2023 DVD 13 : Stationnement de surface : écartement du droit d'opposition

Rapporteur : M. Guillaume DURAND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents : 23

Voix exprimées : 18 (dont 5 procurations)

Avis favorable : 23
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

DÉLIBÉRATION N° 14/23/88

– 2023 DVD 25 : Adaptation de conventions de délégation de service public de parcs parisiens de stationnement. Avenants et protocoles afférents aux contrats correspondants

Rapporteur : M. Guillaume DURAND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.
Conseillers présents : 23
Voix exprimées : 18 (dont 5 procurations)
Avis favorable : 23
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

DÉLIBÉRATION N° 14/23/89

– 2023 DVD 56 : Plan Vélo 2021 - 2026 Autorisation de signature de 9 conventions financières avec la Région IDF relative à des subventions pour plusieurs aménagements cyclables (montant 8 354 100 €)

Rapporteur : M. Guillaume DURAND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.
Conseillers présents : 23
Voix exprimées : 18 (dont 5 procurations)
Avis favorable : 23
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

DÉLIBÉRATION N° 14/23/90

– 2023 DEVE 20 : Subventions (410 676 €) à cinq associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire (12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e)

Rapporteur : M. Guillaume DURAND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.
Conseillers présents : 23
Voix exprimées : 18 (dont 5 procurations)
Avis favorable : 23
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

– 2023 DASCO 39 : Dénomination de l'école Agnès Varda

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M^{me} PETIT

Comme Amine BOUABBAS n'est pas encore arrivé, je vais proposer à Mélody TONOLLI de rapporter la délibération sur la future école Agnès Varda.

Il y avait aussi une demande de prise de parole de Nicolas MANCIER sur cette délibération.

M^{me} TONOLLI

Je suis très enthousiaste et très fière de rapporter cette délibération puisqu'il s'agit de mettre à l'honneur une femme, une femme qui nous est chère dans le 14^e : Agnès Varda, cinéaste de renom, photographe et plasticienne qui a vécu une large majorité de sa vie rue Daguerre, rue située juste à côté de l'école élémentaire Boulard.

Agnès est née en 1928. Elle s'est installée dans sa maison en 1951 et elle ne l'a pas quittée jusqu'à sa disparition en 2019.

Agnès était uneoureuse de son quartier et elle en avait d'ailleurs fait le décor de son film *Cléo de 5 à 7*. Elle a d'ailleurs consacré un film documentaire à son quartier préféré, *Daguerréotypes*.

L'ensemble de son œuvre cinématographique a été récompensé par un César d'honneur en 2001, par le prix René Clair de l'Académie française en 2002, par une palme d'honneur au Festival de Cannes en 2015 et par un Oscar d'honneur reçu en 2017, mais aussi par la Caméra de la Berlinale en 2019.

Maintenant qu'il nous est possible de changer la dénomination des établissements scolaires, nous avons pris la décision de rendre hommage à Agnès Varda. À Madame Varda ! Pour cela, nous souhaitons changer la dénomination de l'école élémentaire 46 rue Boulard afin qu'elle prenne son nom. L'école sera ainsi désormais nommée « École élémentaire Agnès Varda » et nous en serons tous et toutes très fiers. Cette décision a été prise à la suite des nombreuses demandes des habitants et des habitantes du quartier et bien sûr après des échanges avec la famille d'Agnès, notamment sa fille Rosalie.

Je profite de cette petite délibération pour souligner aussi le travail de photographe d'Agnès Varda qu'on peut moins connaître. Avec Thierry, il y a quelques jours, on a pu aller visiter l'atelier, la maison d'autres artistes femmes de l'arrondissement, notamment la maison de Valentine Schlegel qui a passé beaucoup d'années dans le 14^e et à Sète. J'ai pu voir une exposition en cours actuellement à Montpellier qui rend hommage au travail de Valentine Schlegel et il y avait beaucoup de photos prises par Agnès Varda puisqu'elles étaient très proches toutes les deux.

Je pense que l'on va être tous et toutes d'accord pour soutenir cette délibération.

M^{me} PETIT

La semaine dernière, j'ai vu une photo d'Agnès Varda de Germaine Richier, habitante du 14^e arrondissement également, qui a une exposition en ce moment au Centre Pompidou. Il y avait une magnifique photo prise par Agnès Varda dans son atelier de l'avenue du Maine. C'était très agréable de retrouver Agnès Varda sur les portraits de ces artistes contemporains qui étaient des femmes très fortes et qui ont apporté énormément à la culture, mais aussi à l'humanité.

M^{me} MANCIER

Bonsoir, je vais m'associer à ce qui vient d'être dit pour saluer cette belle décision.

Je vais rajouter que c'était une Quatorzième accomplie et qu'elle disait dans les manchettes des journaux qu'elle n'habitait pas Paris, mais qu'elle habitait le 14^e. Elle le proclamait haut et fort. On est très fiers qu'un hommage lui soit rendu.

Je me permets en son absence aussi de saluer Éric AZIÈRE qui en mai 2021, il y a deux ans exactement, proposait un vœu pour acoler cette dénomination à cette école. Avec le process administratif que

l'on connaît et les délais de ce process administratif ainsi que les démarches naturelles qu'il faut faire avec la famille, on peut se réjouir de voir aboutir cette belle idée.

Merci à vous.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/91

- 2023 DASCO 39 : Dénomination de l'école Agnès Varda

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	23
Voix exprimées :	18 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	23
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

-
- 14 2023 07 : Choix de la gestion par marché public de l'établissement d'accueil collectif de la petite enfance - boulevard Jourdan
 - 2023 SG 13 : Règles de détermination du quotient familial applicable aux services publics de la Ville de Paris, du calcul de la tranche tarifaire, mise en place d'un tarif précarité sociale sur le parc municipal
 - 2023 DASCO 18 : Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (173 624 €), subventions d'équipement (146 840 €) et subventions pour travaux (158 588 €)
 - 2023 DASCO 28 : Collèges dotés d'un service de restauration autonome - Bilan d'utilisation pour 2022 (80 731,66 €) du fonds commun départemental des services d'hébergement
 - 2023 DASCO 38 : Caisses des écoles - Subvention (309 225 €) pour la mise en œuvre des séjours de vacances
 - 2023 DASCO 46 : Agents de l'État logés par nécessité absolue de service dans un EPLE - Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2023
 - 2023 DFPE 27 : Subvention (2 812 098 €) et avenant n° 30 avec l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU (6^e) pour ses quinze établissements d'accueil de la petite enfance
 - 2023 DFPE 35 : Subventions (453 794 €), avenant n° 3 à l'association La Planète des Enfants (14^e) pour ses 3 établissements d'accueil du jeune enfant
 - 2023 DFPE 51 : Subvention (82 526 €), avenant n° 3 à l'association La Cool Douche (14^e) pour la crèche parentale La Cool Douche située 167, rue d'Alésia (14^e)
 - 2023 DFPE 115 : Subventions à 8 associations (512 000 €) pour le fonctionnement de ludothèques et Ludomouv citoyennes, avec convention et avenants
 - 2023 DFPE 128 : Subvention (173 000 €) et avenant n° 2 à l'association « Réseau Môm'Artre » pour le fonctionnement de ses 6 antennes parisiennes

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M^{me} PETIT

Pour les autres délibérations qui concernaient les affaires scolaires ou la petite enfance, il y avait une délibération sur le choix de la gestion par marché public. C'est un renouvellement de l'établissement de la crèche du boulevard Jourdan.

Il y avait la délibération SG13 pour déterminer les nouvelles règles de calcul pour le quotient familial avec une décision très forte de la Ville sur la mise en place d'un tarif précarité sociale pour l'ensemble des prestations du service public municipal.

La DASCO 18 est une délibération classique pour les collèges parisiens et leur dotation complémentaire de fonctionnement, d'équipement et de subventions pour travaux.

La DASCO 28 évoque également le soutien et le bilan d'utilisation du fonds commun départemental des services d'hébergement pour les collèges dotés d'un service de restauration autonome.

La DASCO 38 subventionne les Caisses des écoles des arrondissements pour la mise en œuvre des séjours de vacances, subvention de la Ville apportée aux caisses des écoles.

La DASCO 46 concerne les forfaits de prestations accessoires pour les agents de l'État qui sont logés pour nécessité absolue dans les établissements publics.

La DFPE 27 concerne LA MAISON DES BOUT'CHOU pour ses établissements d'accueil de la petite enfance. Ce sont des subventions très classiques de fonctionnement.

La DFPE 35 est pour l'association La Planète des Enfants et ses trois établissements d'accueil de la petite enfance.

La DFPE 51 est pour La Cool Douche.

La DFPE 115 refinance les associations qui portent les ludothèques et les ludothèques mobiles, notamment Florimont pour le 14^e.

Enfin, il y a les financements de la Ville à l'association Réseau Môm'Artre qui a six antennes parisiennes, donc il s'agit d'un soutien financier de fonctionnement.

Sur la DFPE 51, il faut qu'il soit noté que Sidonie PARISOT ne prend pas part au vote puisqu'elle est salariée de La Cool Douche, ce qui me paraît un vote juste. Les autres délibérations sont adoptées à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/92

– 14 2023 07 : Choix de la gestion par marché public de l'établissement d'accueil collectif de la petite enfance - boulevard Jourdan

Rapporteur : Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	23
Voix exprimées :	18 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	23
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

DÉLIBÉRATION N° 14/23/93

– 2023 SG 13 : Règles de détermination du quotient familial applicable aux services publics de la Ville de Paris, du calcul de la tranche tarifaire, mise en place d'un tarif précarité sociale sur le parc municipal

Rapporteur : Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	23
Voix exprimées :	18 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	23
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

DÉLIBÉRATION N° 14/23/94

- 2023 DASCO 18 : Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (173 624 €), subventions d'équipement (146 840 €) et subventions pour travaux (158 588 €)

Rapporteur : Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	23
Voix exprimées :	18 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	23
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

DÉLIBÉRATION N° 14/23/95

- 2023 DASCO 28 : Collèges dotés d'un service de restauration autonome - Bilan d'utilisation pour 2022 (80 731,66 €) du fonds commun départemental des services d'hébergement

Rapporteur : Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	23
Voix exprimées :	18 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	23
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

DÉLIBÉRATION N° 14/23/96

- 2023 DASCO 38 : Caisses des écoles - Subvention (309 225 €) pour la mise en œuvre des séjours de vacances

Rapporteur : Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	23
Voix exprimées :	18 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	23
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

DÉLIBÉRATION N° 14/23/97

- 2023 DASCO 46 : Agents de l'État logés par nécessité absolue de service dans un EPLE - Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2023

Rapporteur : Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Conseillers présents :	23
Voix exprimées :	18 (dont 5 procurations)

Avis favorable : 23
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

DÉLIBÉRATION N° 14/23/98

- 2023 DFPE 27 : Subvention (2 812 098 €) et avenant n° 3 avec l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU (6^e) pour ses quinze établissements d'accueil de la petite enfance

Rapporteur : Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.
Conseillers présents : 23
Voix exprimées : 18 (dont 5 procurations)
Avis favorable : 23
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

DÉLIBÉRATION N° 14/23/99

- 2023 DFPE 35 : Subventions (453 794 €), avenant n° 3 à l'association La Planète des Enfants (14^e) pour ses 3 établissements d'accueil du jeune enfant

Rapporteur : Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.
Conseillers présents : 23
Voix exprimées : 18 (dont 5 procurations)
Avis favorable : 23
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

DÉLIBÉRATION N° 14/23/100

- 2023 DFPE 51 : Subvention (82 526 €), avenant n° 3 à l'association La Cool Douche (14^e) pour la crèche parentale La Cool Douche située 167, rue d'Alésia (14^e)

Rapporteur : Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.
Conseillers présents : 23
Voix exprimées : 17 (dont 5 procurations)
Avis favorable : 22
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 1 (Sidonie PARISOT)

DÉLIBÉRATION N° 14/23/101

– 2023 DFPE 115 : Subventions à 8 associations (512 000 €) pour le fonctionnement de ludothèques et Ludomouv citoyennes, avec convention et avenants

Rapporteur : Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.
Conseillers présents : 23
Voix exprimées : 18 (dont 5 procurations)
Avis favorable : 23
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

DÉLIBÉRATION N° 14/23/102

– 2023 DFPE 128 : Subvention (173 000 €) et avenant n°2 à l'association « Réseau Môm'Artre » pour le fonctionnement de ses 6 antennes parisiennes

Rapporteur : Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.
Conseillers présents : 23
Voix exprimées : 18 (dont 5 procurations)
Avis favorable : 23
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

VŒUX

– V14 2023 06 : Vœu présenté par Carine Petit, Amine Bouabbas, Catherine Chevalier et les élu-e-s de la majorité municipale relatif à la situation des lycées professionnels et au projet de réforme les concernant

M^{me} PETIT

Nous passons à la dernière partie de l'ordre du jour qui examine les trois vœux. Je passe la parole à Catherine CHEVALIER pour présenter le vœu de la majorité municipale sur la situation des lycées professionnels et du projet de réforme en cours.

M^{me} CHEVALIER

Merci, Madame la Maire.

C'est un vœu que nous présentons avec la majorité municipale et qui revient sur la situation des lycées professionnels et du projet de réforme les concernant.

J'insiste sur l'importance de l'enseignement professionnel qui permet chaque année à 650 000 jeunes, notamment issus des classes populaires, d'accéder au premier niveau de certification par un diplôme.

Diverses annonces ont été faites ces derniers temps. On revient tout particulièrement vers vous parce que le Président de la République a une volonté d'allonger la durée des stages en entreprise au détriment du temps scolaire, de rémunérer par la puissance publique ces stages et de fermer certaines filières afin de faire coïncider la carte des formations aux besoins du patronat local, ainsi que de

revaloriser les personnels enseignants sous condition de nouvelles missions, ce qui n'est absolument pas acceptable.

Considérant que cette annonce du Président de la République devant les organisations patronales d'une nouvelle loi les concernant laisse craindre le basculement de l'enseignement professionnel vers le ministère du Travail, ce qui impacterait le statut des élèves et des professeurs et aurait pour effet un retour en arrière de plus de 100 ans sur l'intégration de ces filières au sein de l'Éducation nationale ;

Considérant la nécessité de donner plus de moyens aux filières professionnelles qui sont le parent pauvre des politiques publiques alors qu'elles s'adressent à des jeunes au parcours scolaire et personnel souvent plus difficile que les autres, notamment en abaissant le nombre d'élèves par classe, en revenant à des parcours en quatre ans en lycée, en améliorant la qualité des stages et en créant une allocation d'études ;

Considérant que l'annonce d'une rémunération de stages financée par l'État et non pas par les entreprises s'apparente à une mise à disposition des dites entreprises d'une main-d'œuvre gratuite alors que les élèves en stages travaillent, bien souvent dans des tâches subalternes du reste, en remplacement d'un salarié absent ou en congé ou à des activités temporairement en besoin de main-d'œuvre peu qualifiée ;

Considérant donc que le pack spécifique du lycée professionnel censé améliorer la rémunération des enseignantes et enseignants de ces filières s'apparente beaucoup plus à un « travailler plus pour gagner plus » alors que les enseignants sont d'ores et déjà sous rémunérés par rapport à leur diplôme et aux tâches qui leur sont demandées, la France étant en Europe parmi les pays ayant la plus forte charge annuelle de travail de ces enseignants ;

Considérant que les fermetures annoncées de filières par le gouvernement et les fermetures de sites professionnels décidées par la Présidente de Région, sur lesquelles nous avons déjà déposé un vœu il y a quelques mois ;

Considérant que ces fermetures concerneront à partir de septembre 2023 sept établissements parisiens, dont l'annexe du lycée Lucas de Nehou pour le 14^e ;

Considérant que ces fermetures sont dictées avant tout par la volonté de récupérer du foncier justement pour déployer d'autres actions et réaliser des économies sur le service public d'éducation et qu'elles vont de facto favoriser encore une fois les formations privées ;

Considérant que 120 jeunes n'étaient toujours pas affectés dans la filière professionnelle de leur choix en septembre 2022 ;

Considérant que ces fermetures de classe vont augmenter bien sûr la précarité vers lesquelles les élèves des filières sont redirigées en dégradant également le climat scolaire ;

Avec les élus de la majorité, Carine PETIT, Amine BOUABBAS et moi-même souhaitons réaffirmer notre soutien aux élèves des lycées professionnels, ainsi qu'à l'ensemble de l'équipe pédagogique engagée auprès de ces derniers, en émettant le vœu que la Ville de Paris interpelle l'État et la Région afin de renoncer à vouloir imposer une réforme non concertée des lycées professionnels et d'engager une réelle concertation avec la communauté éducative et les organisations syndicales.

Il faut renoncer à la fermeture brutale et non concertée des lycées professionnels et des sept sites des lycées professionnels à Paris.

Merci.

M^{me} PETIT

Merci beaucoup, Catherine, d'avoir été à l'initiative de ce vœu, de l'avoir proposé, d'avoir travaillé avec Amine et l'ensemble de la majorité municipale pour réalerter sur la situation des lycées professionnels, des enseignants et des élèves.

M. LETISSIER

Au nom du groupe écologiste, je voulais dire que nous nous associons pleinement à ce vœu.

J'ai trois remarques en particulier. D'abord, ce qui se passe sur l'enseignement professionnel aujourd'hui montre qu'il y a vraiment un problème de méthode sur la manière dont sont prises les décisions dans ce pays puisque l'on est encore une fois sur une annonce soudaine, brutale, sans réelle concertation, avec certaines dispositions qui vont entrer en vigueur dès la rentrée 2023. Donc les personnels de ces établissements et de ces filières sont évidemment très mécontents. Encore une fois, cela bouleverse leurs conditions de travail qui ne sont déjà pas faciles. C'est très problématique parce que c'est très peu démocratique.

La deuxième remarque est que cette réforme aboutit à diminuer le temps qui va être passé au lycée dans les enseignements. Or, si l'on regarde les études sur l'enseignement professionnel, on voit que chez les élèves, il y a une forte chute des compétences sur les savoirs de base, écriture, lecture, compréhension des sujets ainsi que des compétences de socialisation très basiques. On pourrait se dire pour des filières professionnelles, ce n'est pas très grave, mais en fait, c'est très grave parce que quand vous allez en entreprise, y compris pour des métiers manuels, vous avez besoin de compétences de base que sont l'écriture, la lecture, la compréhension des sujets, la socialisation. C'est un vrai problème parce que ces compétences fondamentales marquent aussi le niveau d'éducation d'un pays. Il ne faut donc vraiment pas diminuer le temps passé à les étudier, d'autant plus que si l'on regarde les statistiques, 80 % des bacheliers professionnels veulent poursuivre leurs études. Je pense qu'il faut le prendre en considération.

Mon troisième point concerne le lien avec les entreprises. On tacle souvent la gauche d'opposer les entreprises et l'éducation. Il ne s'agit pas de cela. Il est évident que, sur ces filières, le lien avec les entreprises est fondamental, mais la question est aussi la qualité de ce lien. Quel est l'intérêt aujourd'hui de faire cette réforme alors qu'il y a un problème de base auquel il n'est absolument pas à portée de réponse, en l'occurrence la qualité des stages ? Le Président annonce le fait que l'on va gratifier financièrement progressivement les stages. À la limite, c'est plutôt une bonne chose. Mais aujourd'hui, la moitié des élèves des filières professionnelles n'arrivent pas à trouver des stages correspondant à ce qu'ils veulent développer comme compétences. Aucun travail n'est fait avec le monde des entreprises, avec les représentants des dirigeants, avec les représentants patronaux. La concertation aurait vraiment du sens pour mettre autour de la table non seulement les personnels de ces filières, mais aussi les représentants des entreprises. C'est ainsi que l'on construit un vrai lien utile pour ces jeunes. Cette réforme va évidemment dans le mauvais sens. Il y a des fermetures brutales de sites de lycées professionnels à Paris qui sont évidemment inacceptables.

Je voudrais terminer par un point un peu plus personnel qui me tient vraiment à cœur. Je pense que l'on est à un moment où notre système éducatif est vraiment en train de s'effondrer. Je pense qu'il faut qu'on le mesure toutes et tous. Quand on voit aujourd'hui que, dans certaines filières d'enseignants, il n'y a plus de candidats. Il y a moins de candidats au concours que de postes offerts au concours. Quand on voit que l'on recrute des gens en « speed dating » pour être professeur en 20 minutes dans les écoles de la République, on est arrivé à un point de désagrégation de l'école qui est extrêmement préoccupant dans un pays qui a quand même construit sa République en partie sur l'école publique. Je trouve cela très grave. Il est vrai qu'historiquement, la gauche a plutôt davantage défendu l'école publique, mais ce problème vient aussi de loin et ne vient pas que de ce gouvernement actuel. Je voudrais juste dire que j'étais assez choqué de voir parfois certains dirigeants de gauche défendre l'école publique avec des trémolos dans la voix et d'apprendre après qu'ils avaient mis leurs propres enfants dans des établissements privés hyper sélectifs.

Je pense qu'il faut vraiment une mobilisation très forte et rapide sur ce sujet parce que, sinon, on va complètement changer de modèle éducatif. On aura vraiment un modèle à deux vitesses : les privilégiés iront dans les écoles privées parce qu'ils auront les moyens de payer et les autres iront à l'école publique qui sera complètement dégradée et c'est quand même très grave.

Merci beaucoup.

M^{me} PETIT

Merci, Florentin, pour cette intervention très claire. Valentin souhaite également intervenir.

M. GUENANEN

Merci, Madame la Maire.

Je vais juste faire une explication de vote au nom du groupe Paris en commun. Je ne vais pas reprendre ce qui a été dit excellemment bien par mes collègues, Catherine CHEVALIER et Florentin LETISSIER.

Effectivement, on partage tous le constat que le corps enseignant est malmené non seulement dans les filières professionnelles, mais de manière générale puisque, depuis l'arrivée d'Emmanuel Macron, on impose du haut vers le bas des choses totalement aberrantes. En fait, si l'on regarde bien, ces dernières années, on voit un peu une version « start-upiste » de l'Éducation nationale.

Non, nous sommes désolés : l'éducation n'est pas une entreprise. On a là un service public que l'on est en train de totalement dégrader. On ne peut pas penser cela avec une vision un peu dirigiste en cassant des étudiants qui ont d'abord besoin d'être formés à l'école pour ensuite valoriser des savoirs et des acquis en entreprise et non de les lâcher ainsi dans une entreprise où, comme Catherine le disait tout à l'heure, ils ne serviront pas à grand-chose parce qu'ils n'ont pas été formés suffisamment. Les moyens sont d'abord à mettre dans l'école et dans l'enseignement, au moment où arrive Amine BOUABBAS, pour valoriser ces savoir-faire et les confronter au monde de l'entreprise qu'ils intégreront demain s'ils en ont envie.

Pour toutes ces raisons, on s'associe pleinement au vœu qui a été présenté par Catherine CHEVALIER.

M^{me} PETIT

Je vous propose de voter ce vœu, certainement à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/103

– **V14 2023 06 : Vœu présenté par Carine Petit, Amine Bouabbas, Catherine Chevalier et les élu-es de la majorité municipale relatif à la situation des lycées professionnels et au projet de réforme les concernant**

Article unique : Le vœu est adopté à l'unanimité.
Conseillers présents : 23
Voix exprimées : 18 (dont 5 procurations)
Avis favorable : 23
Avis défavorable : 0
Abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

– **V14 2023 07 : Vœu présenté par Catherine Chevalier, Anissa Ghaidi, et les élu.es de la majorité municipale relatif à la mise à disposition de logements étudiants du CROUS pour l'organisation des Jeux olympiques de 2024**

M^{me} PETIT

Catherine a à nouveau la parole pour le vœu de la majorité municipale sur les logements étudiants.

M^{me} CHEVALIER

On revient vers les études et les étudiants. On en a entendu parler il y a quelques semaines et cela avait fait tout de même du bruit. Il y a eu effectivement après une espèce d'information verticale.

Mais pour revenir sur le sujet, une annonce a été faite à différents services du CROUS Île-de-France de pouvoir réquisitionner des résidences étudiantes sur le territoire parisien, non pas d'expulser parce que le mot est peut-être un peu fort, mais, en tout cas, de prévoir des baux de 10 mois, ce qui revient

un peu au même, c'est-à-dire que les étudiants ne pourront pas se maintenir dans les lieux après le mois de juin, pour organiser les Jeux olympiques et paralympiques et surtout pour y loger les personnes travaillant ou étant volontaires pour ces jeux.

Considérant la volonté de la Ville de Paris de rendre accessibles les JOP 2024 à la population parisienne, en particulier les jeunes ;

Considérant que les étudiants vivant dans les résidences étudiantes à Paris sont des Parisiens à part entière et à ce titre doivent avoir la possibilité d'assister aux Jeux olympiques et paralympiques ;

Considérant que certains étudiants n'ont pas d'autres choix que de rester dans leur logement étudiant l'été pour réaliser un stage, poursuivre leur métier à côté de leurs études, ou n'ont aucune autre solution de logement ;

Considérant que la mise à disposition de logements est indispensable à la bonne organisation des JO 2024 ;

Considérant que seulement 3 000 logements du CROUS Île-de-France seront concernés par ces réquisitions, ce qui représente 14 % des logements gérés par le CROUS dans la région ;

Considérant que, pour le moment, aucune contrepartie financière n'a été communiquée aux services du CROUS pour la mise à disposition de certains de ses logements ;

Considérant que le CROUS de Paris risque d'avoir un bilan financier déficitaire sans entrée d'argent durant l'été 2024 ;

Nous proposons qu'aucun étudiant ne doit être forcé de quitter son logement au profit de l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris, que la mise à disposition de logements du CROUS pour ces Jeux doit se faire sur la base du volontariat et que les étudiants acceptant de mettre à disposition leur logement soient exemptés de payer un loyer durant l'été et soient assurés de récupérer leur logement avant le début de la rentrée scolaire.

En effet, bien souvent, pour un étudiant, c'est un petit peu compliqué même si pendant la période d'été, ils payent le loyer, ils ont du mal à le lâcher parce qu'ils ne sont pas sûrs d'en trouver un autre à la rentrée.

Nous proposons également que l'État assure le financement et la location des chambres du CROUS mises ainsi à disposition et que la liste des résidentes étudiantes concernées soit communiquée aux élus parisiens concernés par ces démarches.

M^{me} PETIT

Merci beaucoup, Catherine.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/104

– **V14 2023 07 : Vœu présenté par Catherine Chevalier, Anissa Ghaidi, et les élu.es de la majorité municipale relatif à la mise à disposition de logements étudiants du CROUS pour l'organisation des Jeux olympiques de 2024**

Article unique : Le vœu est adopté à l'unanimité.

Conseillers présents :	23
Voix exprimées :	18 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	23
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

– V14 2023 08 : Vœu déposé par Sidonie Parisot et les élu.es du groupe Écologiste et citoyen relatif à l'expérimentation d'une Sécurité sociale de l'alimentation à Paris pour un véritable pouvoir de vivre

M^{me} PETIT

Je passe la parole à Sidonie PARISOT pour le dernier point à l'ordre du jour de ce Conseil.

M^{me} PARISOT

Je précise, avant d'entamer la lecture de ce vœu, que c'est une version qui a été un peu amendée et qui permet de préciser le dispositif qui est souhaité, à savoir une caisse commune de l'alimentation.

Considérant l'importance d'une alimentation saine et équilibrée pour vivre en bonne santé, mais également son rôle social et culturel construisant l'identité, créant du lien social et luttant contre l'exclusion ;

Considérant les hausses alarmantes des prix de l'alimentation qui ont atteint 15,9 en mars 2003 selon l'INSEE ;

Considérant que le nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire en France a triplé entre 2011 et 2022 d'après le réseau d'aide des banques alimentaires. D'ailleurs, à Paris, l'enquête du Secours populaire français annonce qu'environ 200 000 personnes ont recours à l'aide alimentaire, mais que nous pourrions estimer que ce chiffre serait le double, voire le triple, en tenant compte de tout type de public confondu qui ne franchit pas la porte de ces associations ;

Considérant que l'aide alimentaire se doit d'être un moyen d'urgence et non une réponse structurelle face aux situations de détresse les plus visibles ;

Considérant le manque d'engagement de l'État face à cette situation ne proposant que des solutions d'urgence ne répondant pas à un projet politique alimentaire d'égalité pour tous et toutes ;

Considérant qu'une mauvaise alimentation est responsable de plus de 40 % des décès liés à des maladies chroniques, dont les maladies cardiovasculaires, le cancer et le diabète, d'après un rapport de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) ;

Considérant les inégalités sociales, économiques et géographiques d'accès à une alimentation de qualité notamment dans les quartiers prioritaires de la ville dont le constat a été dressé dans la stratégie de paris pour une alimentation durable ;

Considérant que l'alimentation compte pour 17 % dans l'empreinte carbone du territoire parisien et constitue ainsi le deuxième poste d'émission de gaz à effet de serre à Paris ;

Considérant la procédure actuelle de révision du Plan climat pour 2024-2030, dont l'un des trois objectifs est d'être plus juste et de renforcer les liens entre enjeux écologiques et sociaux ;

Considérant les initiatives d'utilité publique qui ont émergé à paris ces dernières années autour de l'alimentation saine, durable et accessible à toutes et tous. Dans le 14^e arrondissement, 17 structures ou projets y sont implantés pour répondre aux besoins. Notons le développement de formes complémentaires d'offres alimentaires telle la cantine solidaire de Refugee Food installée rue des arbustes qui propose des repas gratuits aux personnes en situation sociale difficile comme les étudiants.

Considérant les politiques de soutien à ce type de structure menées par la Ville de Paris notamment via des aides à l'installation et à la consolidation dans le cadre de l'appel à projets alimentation durable et solidaire ou encore via des aides d'urgence face aux difficultés financières rencontrées depuis l'épidémie de Covid 19 et aujourd'hui renforcée par l'inflation et la crise énergétique ;

Considérant le vœu du groupe des écologistes relatif au soutien des bailleurs sociaux aux structures de l'alimentation durable et accessible à toutes et tous, adopté en Conseil de Paris des 14, 15, 16 et 17 mars 2023 ;

Considérant la lettre ouverte de 70 organisations environnementales et de consommateurs de santé et de solidarité adressée à la Première ministre pour une véritable stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat qui fasse de l'accès de toutes et tous à une alimentation saine et durable une priorité et qui mette en place des mesures concrètes pour atteindre cet objectif, notamment en donnant le pouvoir d'agir aux populations les plus précaires socialement ;

Considérant que la sécurité sociale de l'alimentation est un concept proposant d'instaurer démocratiquement un droit à l'alimentation grâce à l'allocation d'un budget mensuel pour l'achat de denrées alimentaires fléchées dans les structures conventionnées par un système de cotisation proportionnelle au revenu de chacun ;

Considérant qu'au-delà des bénéfiques pour les habitants et habitantes, la sécurité sociale alimentaire permet de soutenir une transformation du système alimentaire et agricole en structurant les filières et en assurant un débouché aux producteurs, ainsi qu'aux productrices, ainsi qu'aux initiatives de l'économie sociale et solidaire et de l'innovation sociale engagées en faveur d'une alimentation durable et de qualité ;

Considérant les expérimentations de sécurité sociale alimentaire qui émergent dans toute la France comme à Montpellier ou en Gironde ;

Considérant que ces expérimentations prennent la forme de caisses communes de l'alimentation qui sont alimentées par des cotisations citoyennes sur la base du volontariat et des subventions publiques.

Sur proposition du groupe Écologiste et citoyen, le Conseil d'arrondissement du 14^e émet le vœu que :

D'une part, la Mairie de Paris planifie pour 2024 l'expérimentation de caisses communes alimentaires dans une optique de préfigurer un système de sécurité sociale de l'alimentation en priorité dans les quartiers prioritaires de la ville et en lien avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire Parisiens. À cet effet, un groupe de travail associant notamment les membres de l'exécutif concerné, les mairies d'arrondissement volontaires et les structures existantes de l'alimentation solidaire à Paris sera lancé dès 2023 afin de définir les modalités de cette expérimentation.

La Mairie de Paris plaide aussi auprès du gouvernement pour la mise en place d'une véritable stratégie volontariste et pérenne dans la réduction des inégalités d'accès à l'alimentation saine et durable en s'appuyant sur les demandes des collectifs et sur les expérimentations mises en place par les collectivités.

C'est un très beau projet, mais la présentation était un petit peu longue.

M^{me} CHEVALIER

Merci beaucoup, Sidonie, pour cette présentation.

J'avais relevé particulièrement que l'on n'était pas forcément ouvert aux termes « sécurité sociale », qu'elle soit alimentaire ou pas, parce qu'à mon sens, la sécurité sociale était une cotisation versée en fonction des revenus et versée par tous. Donc je ne vois pas trop la modification qui aurait pu être apportée peut-être. On en avait discuté un petit peu au préalable. Je m'interroge un petit peu sur le terme. Je laisserai peut-être Guillaume DURAND répondre à tout cela. On avait parlé après divers échanges d'une expérimentation de « Caisse commune de l'alimentation à Paris pour un véritable pouvoir de vivre ».

M. GUENANEN

Je pense que le sujet est excessivement important, qui plus est dans le 14^e arrondissement, puisque la précédente mandature avait judicieusement, à la suite d'un budget participatif, mis en place La Panaméenne qui est une aide alimentaire qui répondait aussi à une problématique publique. En effet, elle a été sollicitée par les habitants de notre arrondissement sur cette problématique de l'alimentation accessible en quartier ou en proximité de quartier politique de la ville.

Sur ce vœu, je salue les échanges constructifs que l'on a eus entre groupes. Je rejoins ce que disait Catherine précédemment, je pense que cette notion de sécurité sociale alimentaire est un objectif qui permet aussi de pointer le désengagement de l'État puisqu'une sécurité sociale est quelque chose

qui est porté par un État de manière totalement globale sur l'ensemble du territoire et qui est financé par des cotisations.

Aujourd'hui, on voit que l'État ne se saisit pas de ce sujet et que des collectivités expérimentent, comme cela a pu être le cas sur le revenu universel, à la place de l'État des sujets qui concernent au premier chef les habitants de nos territoires

On commence à poser le cadre d'une réflexion et d'une précision sur la façon dont cela pourrait s'organiser. Est-ce que cela passe par des coopératives ? Est-ce que cela passe par du volontariat ? Pouvoir poser toutes ces questions dans le cadre d'un groupe de travail, comme cela a été proposé par Sidonie, semble judicieux afin que l'ensemble des partis concernés qui souhaitent prendre part à cette réflexion puissent y être associés. Cela me semble aussi extrêmement important.

Effectivement, cette dénomination de « Caisse commune » me semble une première marche qui permet la discussion. Évidemment, le groupe Paris en commun votera le vœu proposé dans la perspective de futures discussions au Conseil de Paris entre les différents groupes de la majorité.

Merci beaucoup, Sidonie, pour la présentation de ce vœu et à Guillaume pour les échanges constructifs que nous avons pu avoir.

M^{me} PARISOT

Je vais faire un début de réponse à Catherine sur le terme particulier de sécurité sociale.

Il est vrai qu'il ne s'agit pas d'une caisse alimentée par des cotisations salariales, mais le principe à mon avis reste le même, c'est-à-dire que l'on cotise selon ses moyens et l'on reçoit selon ses besoins.

Je voulais aussi préciser qu'avant 1946 et avant que cela s'appelle « la sécurité sociale », il y avait des coopératives ouvrières, des coopératives d'ouvriers, des caisses d'ouvriers. On est arrivé à la sécurité sociale, donc on arrivera peut-être à une sécurité sociale alimentaire plus structurée dans les années à venir.

M^{me} PETIT

On voit l'importance de demander une composition élargie du groupe de travail.

Je pense que c'est très bien que, dans les arrondissements, on porte ce sujet pour tenter d'apporter de nouvelles solutions de protection sociale à l'échelle des communes et des départements comme cela se passe déjà ailleurs. Si Paris rejoint ce mouvement, ce sera une bonne chose.

Je vous propose de passer au vote sur ce vœu.

DÉLIBÉRATION N° 14/23/105

– **V14 2023 08 : Vœu déposé par Sidonie Parisot et les élu.es du groupe Écologiste et citoyen relatif à l'expérimentation d'une Sécurité sociale de l'alimentation à Paris pour un véritable pouvoir de vivre**

Article unique : Le vœu est adopté à l'unanimité.



Conseillers présents :	23
Voix exprimées :	18 (dont 5 procurations)
Avis favorable :	23
Avis défavorable :	0
Abstentions :	0
Ne prennent pas part au vote :	0

M^{me} PETIT

Nous avons fait un Conseil à l'unanimité, le plus rapide de l'histoire récente contemporaine du 14^e arrondissement.

Le prochain Conseil d'Arrondissement aura lieu le 20 juin prochain. Je vous remercie.

La séance est levée à 21 h 42.

Signature	Signature
	
Mme PETIT, Maire du 14 ^{ème} arrondissement	M. BOUABBAS, 1 ^{er} adjoint à la Maire du 14 ^{ème} arrondissement Secrétaire de séance